

**MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE
MÉTROPOLITAINE**

6

LES AXES STRATÉGIQUES

16

1. Diagnostic synthétique 17
2. Pour une métropole connectée et attractive 30
3. Pour une métropole accueillante et rayonnante 44
4. Pour une métropole numérique au service de ses habitants 52
5. Pour une métropole des paysages où il fait bon vivre 60
6. Pour une métropole singulière et solidaire 70

**L'ESCALIER DE
LA MÉTROPOLISATION**

76

**PROJET
MÉTROPOLITAIN
SOMMAIRE**





Liées par un destin commun, notre agglomération et les communes qui la composent ont décidé, au travers d'une ambition collective, d'inscrire l'Orléanais dans les 15 territoires qui comptent sur la carte de France à l'horizon 2030.

Cette ambition trouve sa traduction dans ce projet métropolitain qui allie notre volonté de rayonnement mais aussi de proximité pour que chaque habitant de notre territoire puisse y trouver sa place, s'y épanouir et réussir. Elle est également le fruit d'un travail de longue haleine.

Un chemin parcouru avec conviction et bienveillance

Dès le début du mandat 2014-2020, le conseil communautaire a affiché sa volonté de se transformer en communauté urbaine à l'horizon 2017. Cette volonté a été actée dans le projet d'agglomération adopté en novembre 2014. L'année 2015 a permis sa mise en œuvre au travers d'un schéma de mutualisation avec les communes prévoyant à la fois le renforcement de la coopération des communes, la mutualisation des fonctions support et le transfert des compétences en vue de la transformation en communauté urbaine. L'année 2016 a été consacrée aux transferts de compétences des communes vers l'Agglomération, qu'il s'agisse des compétences issues de la loi NOTRe et de la loi ALUR et celles nécessaires à la transformation de notre structure en Métropole.

En exprimant collectivement en septembre 2016, notre volonté d'accéder au statut de Métropole, nous nous sommes fixés un objectif ambitieux. Le

cheminement vers ce statut a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux afin que la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement urbain soit promulguée au 1^{er} mars 2017. Le Premier Ministre signait le 28 avril 2017 le décret permettant la transformation de notre intercommunalité en Métropole, effective le 1^{er} mai 2017.

Tout au long de ce processus, les élus communautaires ont exprimé leur volonté de mieux travailler ensemble, dans un esprit de confiance et de respect mutuel, pour être plus forts, se donner plus de moyens et de marges de manœuvre, assurer un avenir serein à nos concitoyens.

L'ambition Métropolitaine

Orléans est l'une des 13 capitales régionales françaises issues de la réorganisation de la carte des régions. Elle connaît une hausse régulière de sa démographie. Sa situation géographique lui a toujours assuré historiquement une position de porte d'entrée vers le Grand Paris d'une part, vers le Grand Ouest et le Grand Sud-Ouest d'autre part.

Si elle a toujours su tirer parti de cette situation, notre métropole doit intensifier son développement afin de progresser au sein des grandes villes françaises et assurer ainsi aux futures générations les moyens de leur ambition sur notre territoire.

Le projet que nous avons construit aujourd'hui doit mettre en place les fondations du territoire que nous souhaitons dessiner pour les générations présentes dans 30 ans.

Il doit nous permettre de développer 8 axes stratégiques pour Orléans Métropole.

► Être la capitale du Val de Loire,

ville de référence sur l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire.

▶ Être une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche.

▶ Être une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels, de création d'entreprises, ayant su développer une nouvelle approche du développement économique et accompagner les entreprises dans leurs mutations.

▶ Être une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et villages, en respectant l'identité de chacun, à une heure de Paris, capitale-monde.

▶ Être une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics.

▶ Être une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire, des entreprises et des habitants.

▶ Être une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt. Ce sentiment sera renforcé si chacun peut participer à l'élaboration des projets d'intérêt métropolitain, se sentir acteur et se les approprier.

▶ Être soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant, autant que de besoin, à la mise en place d'équipements de proximité rendus nécessaires par l'évolution des zones urbanisées.

Orléans Métropole doit créer des alliances au sein de sa zone urbaine, en accord avec le Conseil Départemental qui mène une

politique de contractualisation avec les intercommunalités. La politique d'Orléans Métropole renforcera ainsi la dynamique du Loiret dans l'intérêt de tous. Avec la Région et l'Etat, nous devons également nouer des partenariats forts afin que notre capitale de Région puisse pleinement remplir son rôle de catalyseur d'énergies et de locomotive au sein du Val de Loire.

Enfin, Orléans Métropole, capitale de la région Centre-Val de Loire, se propose d'être le leader d'un pacte métropolitain « Villes du Val de Loire » fédérant les autres villes de la région autour des politiques universitaires, culturelles, touristiques et numériques faisant l'objet d'accords de coopération.

Les conditions de réussite de notre ambition passent par la mise en place d'une gouvernance qui dépasse les clivages idéologiques et associe naturellement toutes les bonnes volontés dans le respect des équilibres politiques et des sensibilités de chacun. Cette gouvernance doit respecter les principes de recherche d'un accord commun, veiller à la co-construction des politiques définies et associer les communes impactées par une action métropolitaine.

Avec une volonté déterminée, notre projet métropolitain doit contribuer à faire de l'Orléanais une métropole qui attire, qui soit tournée vers le monde, qui compte parmi les 15 métropoles en France. Elle doit, au travers de ses actions, partager les fruits de son dynamisme avec les communes avoisinantes parce qu'elle est bienveillante à leur égard. Notre ambition : construire une métropole où chacun de nos concitoyens a pris sa part car il se trouve au cœur du projet porté collectivement.

MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

En exprimant collectivement en 2016, notre volonté d'accéder au statut de Métropole, nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de figurer parmi les 15 territoires qui comptent en France d'ici une quinzaine d'années. Pour ce faire, nous devons nous engager tous, unis sur un projet fort et volontariste, qui doit nous mener vers une métropole attractive et rayonnante, solidaire et humaniste.

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Un territoire à l'échelle d'une métropole se caractérise par ses relations de longue portée en termes de réseaux sociaux, économiques, culturels à l'échelle nationale, européenne ou mondiale, sa capacité à concentrer des facteurs de production de richesses et à en assurer la redistribution dans un périmètre élargi autour de l'aire urbaine.

Orléans Métropole se trouve au milieu de 3 échelles, régionale au cœur du Centre Val de Loire dont elle est la capitale, périphérique autour du bassin parisien (club des villes à une heure de Paris) et nationale (club des métropoles).

Orléans Métropole, capitale fédérative. Cette position s'explique d'une part en raison de la présence de Tours, devenue également Métropole, avec laquelle elle entretient des liens intenses et d'autre part avec la proximité géographique de Paris. Elle permet d'ouvrir des perspectives intéressantes en dehors de tout effet de domination, en facilitant l'établisse-

MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

ment de relations constructives avec les autres collectivités territoriales et notamment à l'échelle de la région. Elle permet également de positionner Orléans Métropole comme « tête de réseau » dans les domaines stratégiques, en alliance avec les autres territoires de la région. Elle a vocation à prendre le leadership du pacte métropolitain qui doit fédérer les grandes villes de la région Centre-Val de Loire.

Elle dispose des moyens à la fois immatériels, avec son potentiel de recherche et son potentiel économique, physiques, avec sa fonction de hub routier qui devrait être confortée par la densification des liaisons ferrées.

Orléans Métropole, capitale qui tire le meilleur parti de la proximité de l'Île de France. Elle a connu la croissance démographique la plus soutenue après celle de Lille. C'est également le territoire qui mobilise le mieux son potentiel d'actifs, avec un taux de 55%, dont même si une part travaille en Île de France, la part du marché du travail francilien n'est pas dominante. Enfin, c'est le territoire qui bénéficie du revenu médian le plus élevé de l'ensemble des villes à 1 heure de Paris.

Malgré tout, elle est confrontée à une dégradation continue de la courbe de l'emploi depuis 2009. Par ailleurs, elle connaît également une baisse de la qualité de l'accessibilité à Paris et particulièrement la liaison avec les aéroports parisiens. Ce dernier point nécessitera une très forte mobilisation pour maintenir l'accessibilité à l'Île de France.

Orléans Métropole, capitale à l'avant-garde des challengers. Elle appartient au groupe des villes qui se caractérisent par un territoire de plus petite taille démographique et un passage en Métropole récent. Orléans apparaît en tête de ce groupe de villes, non pas par la taille mais du fait de la densité des fonctions métropolitaines. Il se dégage de ce constat que des décisions prises à bon escient peuvent permettre à Orléans de rattraper des villes comme Nantes ou Rennes, dont elle se trouvait proche en 1999 et qui font maintenant parties des villes intenses, en raison d'un fort développement des fonctions métropolitaines entre 2000 et 2010.

Afin de se trouver dans le « top 15 » des villes qui comptent, Orléans doit faire face à 2 enjeux majeurs, d'une part surmonter le handicap de sa taille par une plus grande intensité des fonctions métropolitaines et d'autre part développer des marqueurs métropolitains.

La stratégie métropolitaine d'Orléans Métropole doit s'inscrire autour de 3 axes.

- Une stratégie d'attractivité et de captation. Elle doit attirer les talents, les entrepreneurs, les étudiants et les chercheurs, s'ouvrir et s'inscrire dans des flux d'échanges.

- ▶ Une stratégie de capitale fédérative capable de mobiliser les autres territoires autour de projets communs dans lesquels elle jouera la carte de « tête de réseau », notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, la recherche, les technologies de l'information, la culture, les loisirs et le sport, l'innovation et le tourisme.
- ▶ Une stratégie de coopération et de réciprocité avec les territoires voisins au sein du Loiret et du Val de Loire.

Pour se différencier des autres métropoles, sa signature pourrait être : **Orléans Métropole, un territoire de réussite.** Venir à Orléans pourrait être synonyme d'accélération des carrières et de réussite des projets conjuguant l'accueil immobilier, l'accompagnement, les bonnes connexions... Orléans Métropole sera humaine et incubatrice de projets réussis.

LES AXES STRATÉGIQUES

FONCTIONS SUPÉRIEURES MÉTROPOLITAINES ET CONNEXIONS

La construction de relations denses et diversifiées avec le reste du monde est une des fonctions décisives des métropoles :

- ▶ Le 1^{er} enjeu pour Orléans Métropole est **d'élargir et de densifier les réseaux des institutions universitaires, des établissements culturels et des entreprises d'Orléans Métropole.**
 - En multipliant les relations vers les autres métropoles tant en France qu'en Europe et dans le monde.
 - En renforçant les **échanges au niveau européen et international**, notamment avec ses villes jumelles et la Chine, en intégrant les réseaux qui lui permettent de se positionner comme une métropole reconnue au cœur du Val de Loire.
 - En fédérant l'Université ligérienne avec la mise en œuvre de la **Communauté Universitaire Orléans-Tours**, la finalisation de l'accord de partenariat entre la Faculté de médecine de Tours et le Centre Hospitalier Régional à Orléans et en assurant le leadership de la Faculté de Droit-Economie Gestion d'Orléans grâce à son développement dans le site « Porte Madeleine ».

MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

- En créant **Orléans Grand Campus** qui fédère les différents partenaires institutionnels de recherche et de formations présents sur le territoire : l'Université, l'ESAD, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le CNRS, le BRGM et l'INRA...
 - En intensifiant et communiquant sur le potentiel d'Orléans Métropole dans les domaines de la **recherche et de l'innovation** autour des divers Pôles de compétitivité présents : Cosmetic Valley, Polepharma, Nekoé et Dream, Elastopole, S2E2, et en structurant fortement une filière sur l'environnement.
- Le 2^e enjeu est de maintenir, et surtout **d'améliorer les infrastructures de transports ferroviaires et les services autour d'Orléans Métropole**. Cet enjeu est essentiel. Pour l'atteindre, Orléans Métropole doit :
- Obtenir un **accès direct au réseau métropolitain du Grand Paris**, notamment pour assurer une liaison fiable avec les aéroports franciliens ;
 - Ouvrir une réflexion sur un projet de gare métropolitaine de rang national à Fleury-les-Aubrais, s'inscrivant dans la dynamique d'**Interives** ;
 - Développer les **connexions** vers les autres grandes métropoles ;
 - Développer un **lobbying actif** auprès des instances du Grand Paris ;
 - Doter Orléans Métropole d'équipements de niveau métropolitain attractifs positionnant le territoire sur le marché des manifestations culturelles, économiques et sportives : **COMET**.
- Le 3^e enjeu, au cœur de la signature d'Orléans Métropole est de **structurer tout développement économique et industriel autour d'une chaîne de valeur qui favorise l'accueil des porteurs de projets et les actifs, à partir des outils performants existants sur son territoire**, tels qu'Orléans Technopole et Loire&Orléans Eco, aux côtés de la Région. Chaque projet trouvera un appui en matière de recherche, de transfert de technologie, de financements, de formations, d'accueil foncier, de relation de sous-traitance, de débouchés internationaux...

RAYONNEMENT ET CRÉATIVITÉ

La capacité de rayonnement et de créativité d'une métropole s'articule autour de 3 thématiques qui assurent sa visibilité à l'échelle nationale et internationale : la culture, le tourisme et le sport.

Dans ces 3 domaines, Orléans Métropole doit se positionner pour rayonner aux côtés des grandes métropoles.

► La culture

Orléans Métropole appartient au groupe des villes consacrant une part importante de leur budget culturel à la conservation du patrimoine (patrimoine, musées) et à la diffusion culturelle.

Pour avancer sur l'escalier de la métropolisation, elle doit se positionner en tête de réseau pour :

- Attirer les artistes et créateurs d'Ile de France ou d'Europe en offrant des conditions d'accueil, des outils de travail, des commandes... comme les Vinaigreries Dessaux, des espaces publics consacrés aux arts urbains ou un incubateur artistique actuellement en réflexion ;
- Fédérer et activer les réseaux régionaux et les rapprochements d'établissements comme l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans avec une Ecole nationale d'architecture, les conservatoires présents entre Orléans et Tours (CCCOD...) et les lieux culturels d'Orléans (Collégiale/Vinaigreries, l'Astrolabe et les diverses scènes musicales...) en privilégiant le décloisonnement des institutions ;
- Faire d'Orléans Métropole une « ville-référence » du spectacle vivant ;
- Coopérer en construisant des alliances régionales et inter-métropolitaines pour accroître la capacité de production artistique, notamment en matière musicale (Opéra) ;
- Intensifier la dimension métropolitaine des événements culturels existants et en simplifier l'accès pour tous... ;
- Affirmer l'attention portée par la Métropole à sa biodiversité en se dotant d'un outil pédagogique et scientifique de premier plan « in vitro » -la refonte du Muséum au travers du MOBE financé par la ville d'Orléans- et « in vivo » grâce à la mise en réseau de sites remarquables intercommunaux.

► Le tourisme

Orléans Métropole doit se positionner clairement comme « tête de réseau » du tourisme régional, notamment comme porte d'entrée de la route des châteaux de la Loire et s'inscrire dans le tourisme de loisirs.

- En captant un nouveau flux de tourisme d'affaires par l'accueil d'événements professionnels réguliers, en lien avec la signature de « Métropole incubatrice », notamment autour du Palais des Congrès « tout en un » CO'Met.
- En intensifiant une politique de tourisme urbain et métropolitain, reposant à la fois sur la densification de la vie nocturne et étudiante, et sur le développement d'un tourisme « outdoor » basé sur la qualité paysagère et végétale de la métropole et les loisirs avec l'aboutissement du projet de Parc de Loire.

MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

► La politique sportive

L'impact du sport sur la notoriété et l'économie locale dépend autant du niveau des clubs sportifs que de l'existence d'un milieu porteur qui se traduit par une politique d'hospitalité ouvrant aux sportifs et aux amateurs de sport un espace commun où l'on peut se former, pratiquer à tous niveaux, construire une carrière.

Dans cette perspective, Orléans Métropole doit :

- Attirer, par la création d'un écosystème autour de sportifs de haut niveau (infrastructures et personnels compétents), en proposant une offre d'accueil et de formation au sein de clubs prestigieux ;
- Capter dans sa nouvelle grande salle CO'Met, des compétitions internationales (tennis, patinage...) voire olympiques (Paris 2024) en proposant l'accueil d'une épreuve de renom (judo, escrime...);
- Créer au niveau régional un évènement sportif fédérateur conjuguant pratiques sportives amateurs et professionnelles ;
- Donner une dimension métropolitaine à la politique sportive en identifiant les équipements sportifs les plus marquants de son territoire ;
- Mettre en œuvre une politique de soutien aux clubs sportifs à fort rayonnement.

SERVICES À LA POPULATION ET INNOVATION SOCIALE

Composés de l'ensemble des services d'intérêt public de la vie quotidienne, ils sont actuellement très morcelés sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'enjeu pour Orléans Métropole est de construire une démarche globale et cohérente de métropole collectivement intelligente, utilisant tout le potentiel des techniques numériques afin de permettre à chacun de se sentir pleinement acteur de la vie et de l'évolution de l'espace métropolitain. Orléans Métropole doit :

► Dans le domaine de la santé

- Attirer des médecins et professionnels de santé, en maintenant une offre de soins libérale adaptée aux besoins de la population, par une politique de renforcement des complémentarités existantes entre la Faculté de Médecine de Tours et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans afin d'attirer de nouveaux médecins prêts à exercer...
- Soutenir la formation de médecins généralistes.

- Coordonner et faciliter une offre de soins sur tout son territoire, avec l'aide du Contrat Local de Santé, en veillant à une implantation équilibrée des maisons pluridisciplinaires de santé.

► **Dans le domaine des services collectifs innovants**

- S'appuyer sur Cluster Nekoe pour faire converger des initiatives publiques et privées et proposer à la population des services innovants.
- Offrir des services publics métropolitains de haute qualité, dans une continuité territoriale sans faille. Les prestations proposées doivent rester adaptées aux besoins de la population, malgré leur caractère très évolutif et souvent hétérogène.
- Favoriser le commerce de proximité et d'enseignes attractives pour les communes.
- Passer d'une offre de services de transports à une offre globale de mobilité sur tout le territoire et vers l'extérieur.
- Améliorer la lisibilité de l'offre de services de la Métropole par la création d'un site internet.
- Avec les services de la Métropole et des communes volontaires, comme la ville-centre, travailler à des solutions innovantes permettant de réduire l'écart entre service perçu et service rendu.

► **Dans le domaine des grands équipements publics**

- Développer les relations avec les Agglomérations et les Départements de la région afin de mettre en place un réseau régional dont elle assurerait l'animation pour renforcer son rôle de capitale régionale fédérative dans les domaines de la santé, l'enseignement supérieur, les grands équipements et les espaces multi-modaux.

QUALITÉ DE VIE / ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accéder au rang de ville contemporaine durable et être reconnue comme Métropole Verte ou Métropole Jardin, Orléans Métropole, qui jouit d'un certain nombre d'atouts en matière d'environnement et de cadre de vie, avec notamment le Canal d'Orléans, la Loire, la forêt, les paysages ligériens, l'agriculture péri-urbaine... doit attirer en développant une action de promotion volontariste de ses politiques environnementales et en poursuivant ses projets en matière de développement durable.

MANIFESTE POUR UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

- En postulant à des labels et prix d'excellence assurant une notoriété métropolitaine, tels que Ecocités, ecoquartiers, « nature en ville », TEPOS (territoire à énergie positive/croissance verte)...
- En présentant sa candidature au concours « Capitale verte européenne ».
- En se mobilisant et en s'appuyant sur ses initiatives structurantes autour de ses 3 chaufferies biomasse et de la qualité de son eau potable pour créer des évènements à vocation écologique porteurs.
- En mettant en avant ses filières végétales référencées au niveau national et en valorisant mieux ses jardins remarquables.
- En encourageant la recherche publique et privée pour devenir un territoire d'excellence en matière d'innovations énergétiques et écologiques.
- En anticipant le renouvellement du parc de bus vers le tout électrique et son autosuffisance -incluant le tram- en production d'électricité.

Par ailleurs, Orléans Métropole doit se positionner en fédérateur des acteurs à une échelle dépassant le territoire métropolitain, comme coordonnateur au niveau départemental dans le domaine de la valorisation des déchets, ou en matière de préservation de la qualité paysagère, en valorisant une agriculture de proximité biologique et promouvant les circuits de proximité.

La lutte contre le risque inondation constitue en enjeu fort à l'échelle de la métropole pour un territoire innovant et résilient.

- Orléans Métropole doit construire des réseaux d'acteurs appropriés et assurer leur coordination à l'échelle des 22 communes, établir des partenariats au niveau de l'aire urbaine et porter au niveau du Val Orléanais, une stratégie locale misant sur la résilience des territoires inondables.
- Enfin, à l'échelle de la Loire Moyenne, Orléans Métropole doit se positionner dans une gouvernance optimale du système d'endiguement de la Loire.

Enfin, elle doit intensifier la politique environnementale comme une politique transversale en élaborant :

- Une planification foncière sur 20 ans avec le SCOT, prenant en compte les territoires voisins ;
- Une définition d'objectifs locaux lisibles, ambitieux et atteignables (part modale fixée à 50% à horizon de 10 ans, lutte contre les gaz à effet de serre en réduisant la facture énergétique du territoire...).

SOLIDARITÉ ET DIVERSITÉ TERRITORIALE

La Métropole doit contribuer au développement soutenable des communes sans se substituer à elles dans leurs interventions, au travers d'un fonds de concours pour réaliser des équipements rendus nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants (écoles, gymnases, crèches...).

Elle doit poursuivre son action au sein de la conférence intercommunale du logement installée en décembre 2016, soutenir l'effort de production de logements sociaux, en lien avec le dispositif de préfiguration du renouvellement urbain (ANRU/NPNRU) sur les 3 quartiers éligibles d'Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle, ainsi que les opérations d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble de son territoire. Le développement d'un habitat équilibré est l'un des moyens d'assurer une croissance démographique soutenue de la métropole ainsi que l'accueil des forces économiques nécessaires au développement de ses entreprises.

Elle devra coordonner les projets de développement des communes en lien avec les orientations métropolitaines et assurer une solidarité de moyens entre elles pour assurer l'égalité de tous les citoyens.

En lien avec les communes, la participation des habitants à la vie métropolitaine devra être mise en œuvre avec des dispositifs adaptés et mobilisateurs, en accompagnement des projets et des politiques publiques.

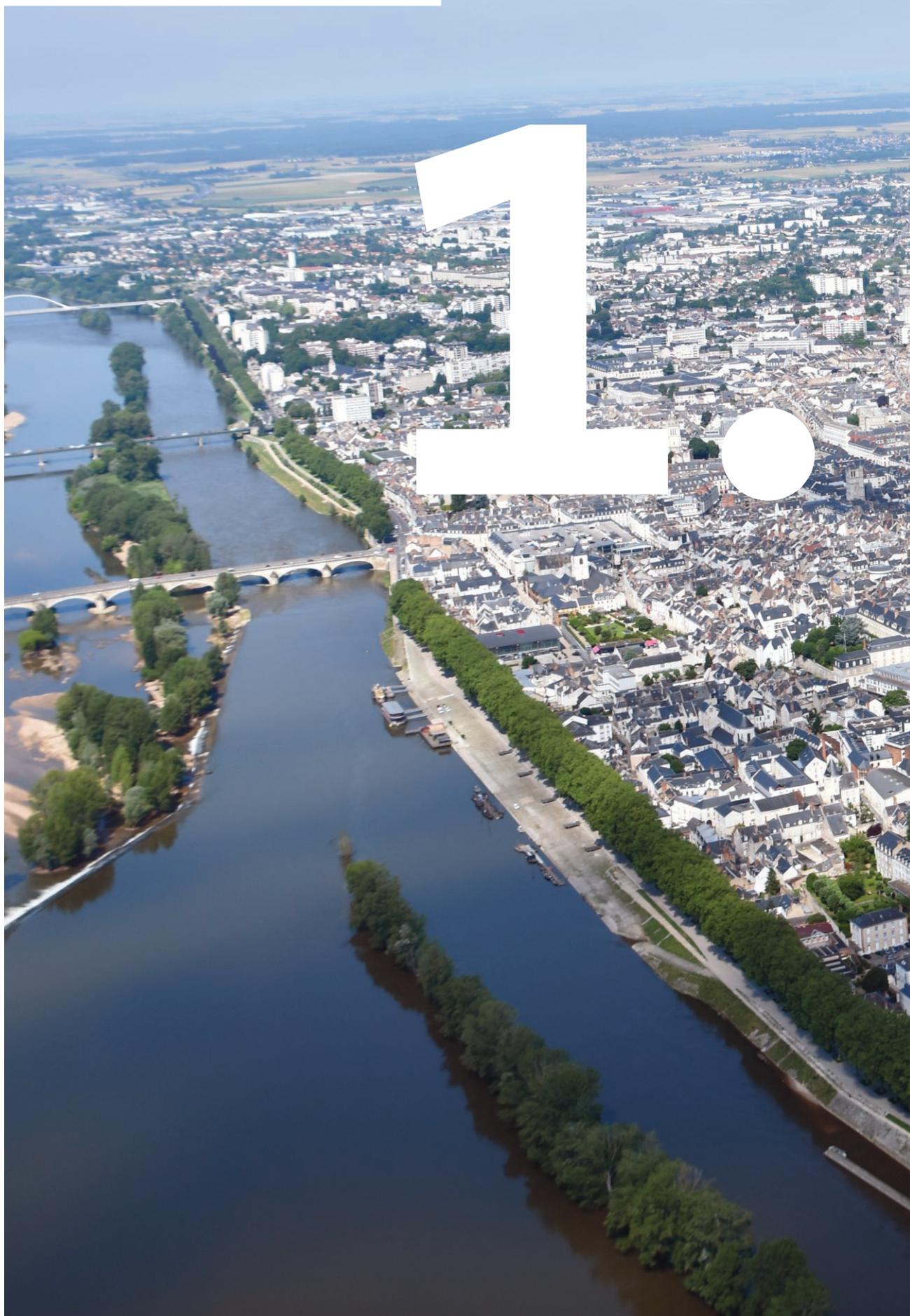
Enfin, au-delà de son territoire, et pour conserver l'équilibre, le rôle de la Métropole, sera d'impulser une nouvelle politique publique en direction des territoires ruraux et des intercommunalités de l'aire urbaine, avec leur participation, afin de les accompagner dans une dynamique de développement et d'assurer aux habitants une offre de services publics comparable à l'offre métropolitaine.

Le cap est désormais fixé.

Notre tâche se veut passionnante et exaltante tant les marches de la métropolisation sont ambitieuses mais à portée de main. Ce projet implique la mobilisation de tous les élus et agents de la Métropole et des communes, de l'ensemble des forces vives de notre territoire, dans un réel esprit fédérateur.

Cette action collective doit contribuer à accélérer notre dynamisme économique et améliorer notre qualité de vie afin que nous bâtissions une métropole européenne du futur.

LES AXES STRATÉGIQUES



¹ Ce diagnostic est loin d'être exhaustif. De nombreux diagnostics de grande qualité existent : les travaux de l'agence d'urbanisme, le diagnostic du SCOT... Ici est proposée une lecture « métropolitaine » du territoire, ce qui n'invalide en rien toutes les autres productions.

² Halbert, Ludovic, 2014, L'avantage métropolitain, Paris, PUF.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE¹

L'accession d'Orléans Val de Loire au rang de Métropole engage la communauté dans une démarche stratégique dont l'objectif est d'intensifier son développement et son rayonnement. Or, il n'existe pas de définition unique, et même opérationnelle, de la notion de « Métropole ». De nombreux classements existent, qui se fondent, en général, sur des compilations de listes d'équipements (aéroport international, connexion à grande vitesse, université, équipements culturels, etc.).

Mais ces classements ne donnent pas une vision précise des fonctions métropolitaines. Autrement dit, « faire Métropole » ne se résume pas à une liste (qui peut être très longue) d'équipements ; il s'agit avant tout de comprendre à quoi sert une Métropole.

Ludovic Halbert² propose une approche compréhensive de la notion de Métropole, à partir de trois entrées fonctionnelles :

- ▶ La capacité à développer et maintenir des relations de longue portée, autrement dit, l'inscription dans des réseaux sociaux, économiques, universitaires, culturels d'échelle nationale, européenne ou mondiale ;
- ▶ La capacité à concentrer, au sein du territoire métropolitain, des facteurs de production de richesses : capital, travail, recherche mais aussi savoir et connaissance, innovation et créativité ;
- ▶ La capacité à redistribuer ces richesses, autrement dit d'en faire profiter un espace élargi, au-delà de l'aire urbaine de proximité.

On le comprend, ces fonctions peuvent être réalisées dans des conditions et des situations urbaines très diverses. Autrement dit, elles ne peuvent être appréhendées en dehors du contexte géographique et socio-économique dans lequel se situe la métropole.

1.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

S'agissant d'Orléans Métropole, ce contexte peut se lire à travers trois échelles :

L'échelle de la région Centre Val de Loire, où peuvent s'apprécier les fonctions de capitale régionale, à travers cette spécificité qu'Orléans Métropole partage avec Nancy, de fonctions capitales partagées (pour partie du moins) avec Tours (plus).

L'échelle du bassin parisien, au sein duquel Orléans Métropole s'inscrit dans la couronne des villes à une heure de Paris.

L'échelle nationale, où Orléans se mesure aux 21 autres métropoles (hors grand Paris).

Pour situer Orléans Métropole dans ces contextes, on utilise des bases de données publiques simples d'accès : celles de l'INSEE, de l'ACOSS et de la DGI. A quoi on a ajouté les travaux de la DATAR et du CGET qui ont finement étudié les fonctions métropolitaines et les relations que ces villes entretiennent.

Ces lectures permettent de porter les appréciations suivantes :

- ▶ Comme capitale, Orléans Métropole joue un rôle plus fédérateur que dominateur, par comparaison à d'autres capitales régionales ;
- ▶ Au sein du bassin parisien, Orléans Métropole apparaît comme « le joyau de la couronne », autrement dit, le territoire qui semble le mieux tirer son épingle du jeu de la proximité à Paris ;
- ▶ Parmi les 21 métropoles, Orléans apparaît à l'avant-garde du groupe des « challengers ».

UNE CAPITALE FÉDÉRATIVE

La région Centre Val de Loire est la seule région, avec PACA qui, à périmètre constant, dispose de deux territoires ayant accédé au statut de Métropole. La situation de Marseille-Aix et de Nice n'est cependant pas comparable à celle d'Orléans Métropole et de Tours. Celle-ci est plus proche du binôme de l'ancienne Lorraine, Nancy et Metz : deux villes de taille comparable, qui assurent des fonctions supérieures au sein d'un territoire régional relativement restreint.

Orléans Métropole a vu son statut de capitale régionale conforté, mais les travaux de la DATAR montrent que cette fonction de capitale régionale s'exerce sur un mode fédéral plus que dominateur.

3. Berroir S., Cattan N., Dobruszkes F., Guérois M., Paulus F., Vacchiani-Marcuzzo C., 2011. *Les systèmes urbains et métropolitains, Rapport de recherche pour la DATAR.*

Pour comprendre cette notion de capitale fédérative, il faut s'intéresser aux différents liens que les grandes villes entretiennent avec les différents territoires qui les environnent. Une étude effectuée pour la DATAR³ propose une approche originale et inédite pour repenser les systèmes territoriaux. Sept types de liens ont été analysés conjointement entre les 350 aires urbaines françaises. Il s'agit :

- ▶ Des mobilités des populations avec les navettes domicile-travail, les migrations résidentielles, les mobilités de loisirs à travers les résidences secondaires ;
- ▶ Des liens de la société de la connaissance via les partenariats scientifiques,
- ▶ Ceux de l'économie à travers les liens entre sièges et établissements d'entreprises ;
- ▶ Et la grande vitesse avec un indice cumulé train-avion.

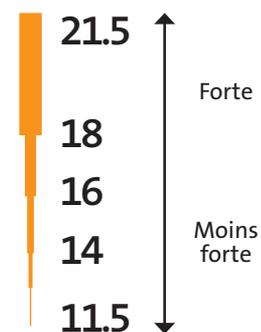
Ces mobilités sont représentatives des trois facettes de nos sociétés contemporaines : la société mobile et de loisirs, la société de la connaissance et de l'information, et la société économique et financière.

Chaque lien fait l'objet d'une note d'intensité ; le cumul des 7 liens analysés permet de définir des systèmes territoriaux. **La carte 1** présente les systèmes territoriaux de proximité de grandes villes. On voit très clairement la situation spécifique d'Orléans, si on la compare par exemple au sys-

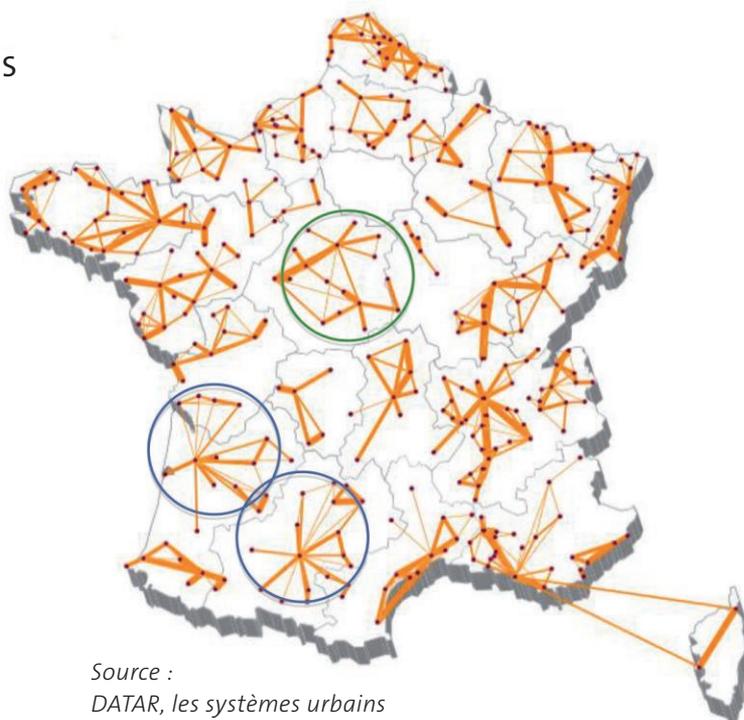
Carte 1
LES SYSTÈMES URBAINS
DE PROXIMITÉ

Intensité des liens

Note cumulée pour
7 indicateurs de liens



(au moins 3 indicateurs)



Source :
DATAR, *les systèmes urbains
et métropolitains*, 2011

1.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

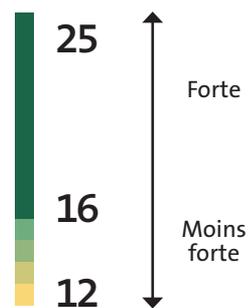
tème territorial de Toulouse, de Bordeaux ou de Lyon : Orléans Métropole n'est pas un territoire dominant et ne polarise pas les liens, à la différence de Bordeaux, et plus encore de Toulouse. Tours et Orléans entretiennent des liens intenses, Orléans s'inscrit dans un système de proximité de courte portée, alors qu'au sud de la région, Bourges agit comme une polarité secondaire. La figure de l'espace régional qui se dessine à travers ce système de liens est plus celle d'un archipel que celui d'une polarité centrale.

Cette position particulière d'Orléans Métropole s'explique par un relatif partage des fonctions supérieures dites métropolitaines avec Tours, mais aussi du fait de la proximité de Paris. L'enseignement, la recherche et la culture sont particulièrement sensibles à cette double proximité géographique : ces fonctions sont partagées avec Tours, mais « subissent » l'influence parisienne, en offre culturelle et en capacité d'attraction des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

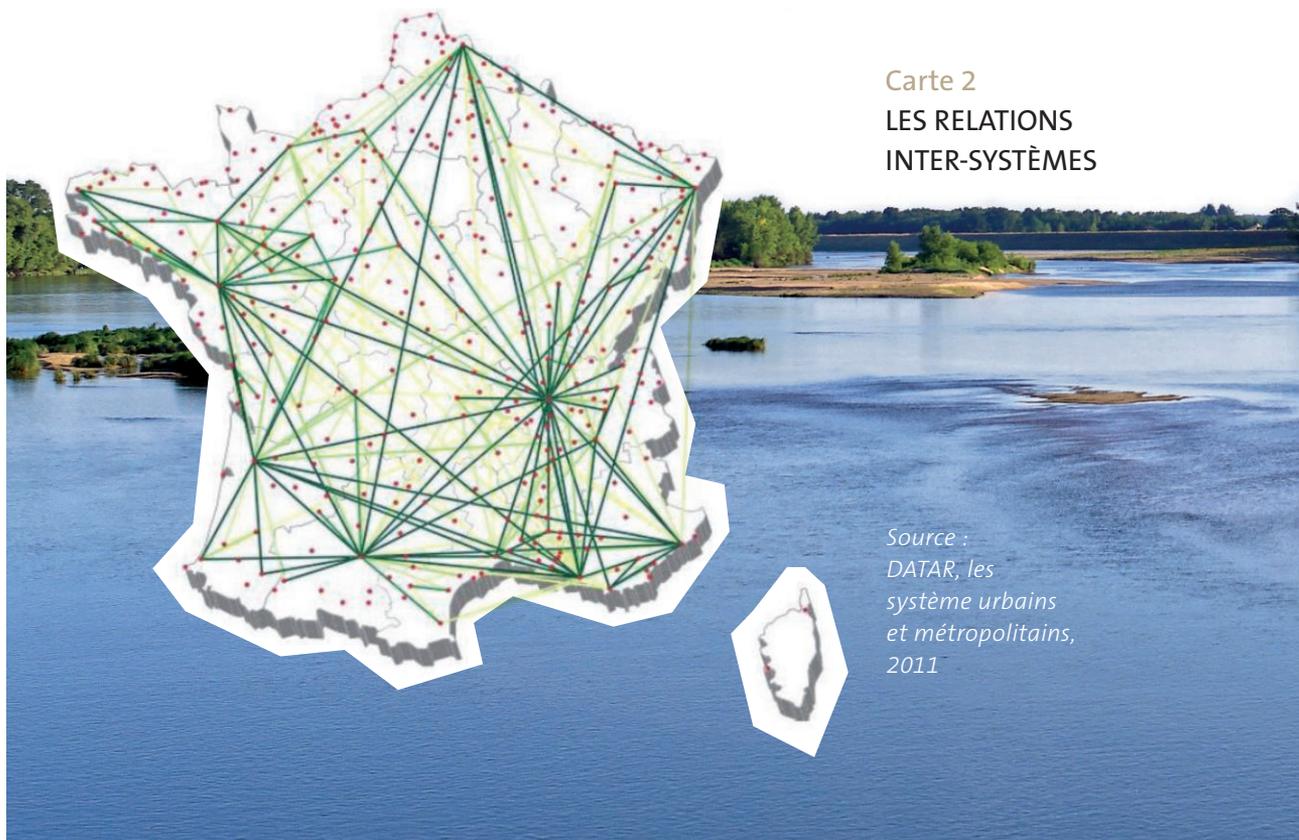
Cette position d'Orléans Métropole présente un avantage réel : la capitale régionale échappe aux procès en domination qu'ont connus et que connaissent encore certaines métropoles comme Toulouse, Nantes ou Bordeaux ; elle permet d'entretenir des relations constructives avec les autres collectivités terri-

Intensité des liens

Note cumulée pour 7 indicateurs de liens



(au moins 3 indicateurs)



Carte 2
LES RELATIONS
INTER-SYSTÈMES

Source :
DATAR, les
système urbains
et métropolitains,
2011

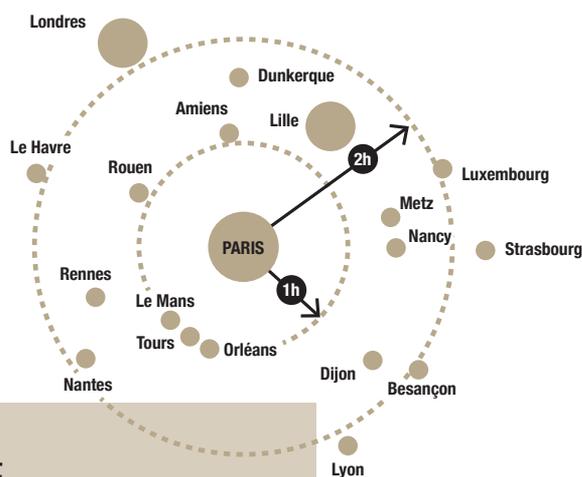
toriales et, particulièrement avec la Région. Elle ouvre des perspectives au développement d'Orléans Métropole comme « tête de réseau » dans les domaines stratégiques, en alliance avec les autres territoires de la région.

Cette position présente néanmoins une faiblesse principale : Orléans Métropole se trouve dans un isolement relatif s'agissant des relations entre les métropoles hors Île-de-France (**cf. carte 2**). Or cette dimension est essentielle, car elle explique largement l'élan qu'ont connu, depuis vingt ans, des villes comme Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon, Toulouse ou Montpellier. En développant des relations dans le domaine scientifique et éducatif, économique ou culturel, ces grandes villes ont trouvé des appuis réciproques pour s'émanciper de la tutelle de fait exercée par l'Île-de-France. Tout en conservant des liens forts avec l'Île-de-France, qui reste évidemment dominante dans les fonctions supérieures et les fonctions de commandement du système productif, les grandes villes ont pu creuser des sillons spécifiques par le jeu d'échanges « horizontaux ».

Il est donc impératif qu'Orléans Métropole, tout en jouant son jeu fédérateur à l'échelle régionale, s'inscrive mieux dans les réseaux inter-métropolitains. Elle en a les moyens, à la fois immatériels avec le potentiel de recherche dont elle dispose, le potentiel économique — du fait notamment de sa position logistique et de sa place dans le secteur de la distribution — et le potentiel physique, avec sa fonction de hub routier — qui devrait être conforté par la densification des liaisons ferrées.



1. DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE



LE TERRITOIRE QUI TIRE LE MIEUX PARTI DE LA PROXIMITÉ DE L'ÎLE-DE-FRANCE

C'est le territoire qui a connu la croissance démographique la plus soutenue après celle de la métropole de Lille, mais à la différence de celle-ci, cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la Région.

Cependant, depuis quelques années, la croissance démographique repose essentiellement sur le solde naturel, alors que le solde migratoire est devenu négatif : Orléans Métropole attire moins, mais surtout perd de sa population au profit des territoires voisins, inscrits dans son aire urbaine.

C'est aussi le territoire qui, avec Reims, mobilise le mieux son potentiel d'actifs, avec un taux d'actifs occupés de près de 55%. Une part de ces actifs travaille en Île-de-France, mais la dépendance au marché du travail francilien n'est pas dominante pour Orléans Métropole, pas autant qu'au Mans ou à Reims.

Enfin, c'est le territoire qui bénéficie du niveau de vie médian le plus élevé de l'ensemble des villes à 1 heure de Paris ; logiquement, le taux de pauvreté y est le plus bas.

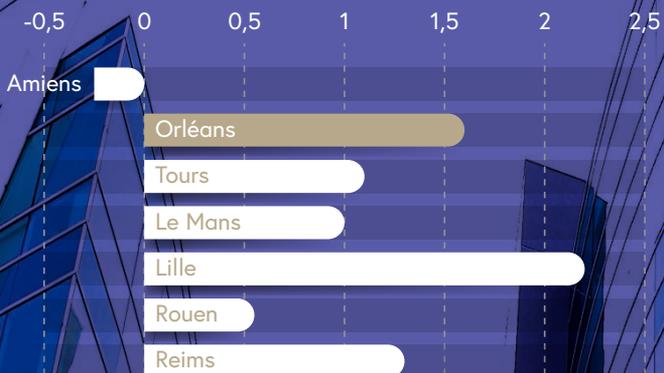
Si Orléans Métropole peut être qualifiée de « joyau de la couronne parisienne », cette situation n'est pas exempte d'inconvénients. D'une part, on l'a dit, la proximité francilienne est une concurrence redoutable pour le développement des fonctions supérieures métropolitaines. D'autre part, même si Orléans Métropole a connu une croissance de l'emploi bien plus forte que ses cousines, supérieure notamment à celle de Tours, celle-ci s'est fortement infléchie depuis la crise de 2009 et ne témoigne pas (pour l'instant) de redressement, alors que les autres villes à 1 heure ont vu la courbe de l'emploi cesser de baisser, voire repartir à la hausse.

Pourtant la position privilégiée d'Orléans Métropole est menacée, par la dégradation relative de son accessibilité à Paris, et particulièrement aux aéroports parisiens, du fait du développement de la grande vitesse et de l'élargissement du « club » des villes à une heure. A l'instar des Normands et des Rouennais, le temps est venu d'une mobilisation pour maintenir l'accessibilité à l'Île-de-France.

LE CLUB des "villes à 1 heure"

Le club des "villes à une heure" comprenait historiquement les "villes cathédrales" : Amiens, Orléans, Reims et Rouen. Les liaisons à grande vitesse ont contribué à élargir le club à Tours, au Mans et à Lille. Au sein de ce club, Orléans présente les indicateurs globalement les plus favorables.

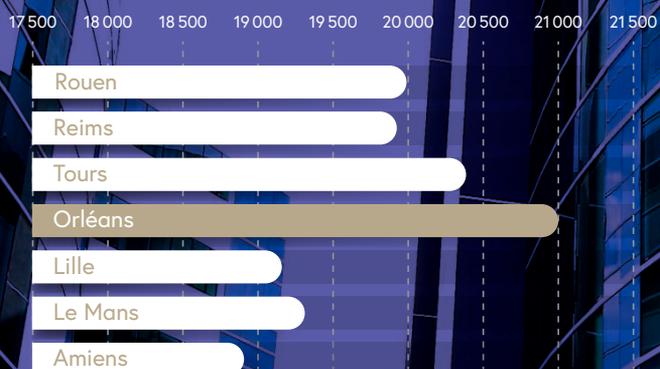
VARIATION DÉMOGRAPHIQUE 2008/2013



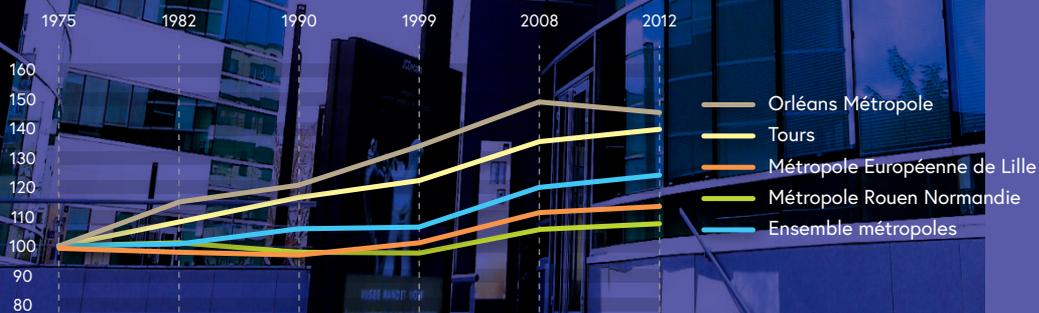
PART DES ACTIF SOCCUPÉS PARMIS LES 15 ANS ET + EN 2013



NIVEAU DE VIE MÉDIAN (€ 2013)



VARIATION DE L'EMPLOI (BASE 100 = 1975)



1.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

L'AVANT-GARDE DES CHALLENGERS

Pour juger de la situation relative d'Orléans vis-à-vis des autres métropoles, on peut utiliser les indicateurs agrégés mis au point par l'INSEE, sous l'intitulé « cadres des fonctions métropolitaines ». Par fonctions métropolitaines, il faut entendre des groupes d'activité qui se rencontrent plus fréquemment dans les grandes et très grandes villes françaises.

Ces fonctions se distinguent des « secteurs » d'activité : elles sont transversales aux différents secteurs (hormis sans doute culture et loisir). Elles témoignent du rôle qu'une ville joue dans le système productif : les métropoles se situent en général plutôt en amont de la fabrication proprement dite, avec ce que l'on peut appeler des « fonctions abstraites » tournées vers la recherche, la conception, le commerce, la finance, le conseil, etc. Il est intéressant de constater que ces fonctions ne se répartissent pas entre « nouvelle » et « ancienne » économie, mais permettent de cerner globalement la capacité d'une ville à participer à l'orientation du système productif.

L'INSEE propose des mesures de la part de ces fonctions dans l'emploi total, et surtout de la part des cadres dans ces fonctions, permettant des comparaisons utiles entre les métropoles. On utilise ici deux approches :

- ▶ Un indice de spécialisation (part de l'emploi des cadres de chaque fonction/emploi total de la métropole)/(part de l'emploi des cadres de chaque fonction pour l'ensemble des métropoles/emploi total de l'ensemble des métropoles) ;
- ▶ Un indice synthétique qui agrège les cinq fonctions et confère à chaque métropole une note globale (en %) ;
- ▶ Le tout pondéré par la taille des métropoles.

Ces calculs sont effectués hors métropole du Grand Paris.

LES FONCTIONS MÉTROPOLI- TAINES

La conception-recherche, en amont de la production concrète, augmente fortement au cours des dernières années. Elle comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement.

La fonction culture-loisirs rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi des moniteurs sportifs. C'est la fonction qui a le plus progressé depuis 1982.

La gestion regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et de l'assurance.

Avec 13 % de l'emploi, c'est la fonction la plus importante en termes d'effectifs.

Avec 4 % de l'emploi, le commerce inter-entreprises est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente.

Le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.), qui nécessitent la mise en œuvre de connaissances spécifiques, sont regroupés dans la fonction des prestations intellectuelles.

Source : INSEE Première, n°1278

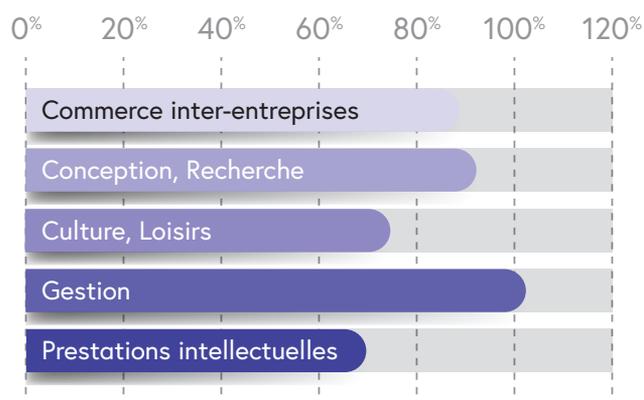
4 Cette sous-représentation des emplois présentiels est sans doute un problème, dans la mesure où peut refléter un déficit d'aménité, lié à une fuite du pouvoir d'achat.

VUE D'ENSEMBLE

En première approche, Orléans Métropole apparaît peu dotée en emploi de cadres des fonctions métropolitaines. En considérant que 100% représente la moyenne de l'ensemble des métropoles, Orléans Métropole ne dépasse la moyenne que dans une seule fonction, celle de gestion — autrement dit les activités liées à l'administration des entreprises, et les métiers de la banque et de l'assurance. Encore cette spécialisation, réelle, reste, on le voit, timide. Orléans Métropole n'est pas loin de la moyenne pour les fonctions de commerce inter entreprise (ce qui est sans doute lié à sa place de carrefour logistique) et de conception-recherche (du fait d'une importante concentration de chercheurs, surtout publics). En revanche, Orléans Métropole est loin du compte s'agissant des fonctions de culture et de loisirs (dans lesquelles l'INSEE compte les professions du sport) et plus encore des fonctions de prestations intellectuelles (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.). Pour partie ces déficits sont liés à la proximité de l'Île-de-France, pour partie au partage des fonctions (notamment culturelles) avec Tours.

Graphique 1

ORLÉANS MÉTROPOLE – CADRES
DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES
INDICE DE SPÉCIALISATION
(moyenne des métropoles = 100)



Néanmoins, si l'on accepte ces indicateurs comme critères de « métropolisation », Orléans ne se situe pas, aujourd'hui, parmi les métropoles qui « comptent », c'est-à-dire celles qui disposent d'une véritable capacité de commandement, d'orientation et de création.

Cette lecture confirme d'autres diagnostics, et tend à confirmer qu'Orléans Métropole produit (d'où l'indice « gestion ») mais ne commande pas.

Cette spécialisation « productive » se traduit d'ailleurs par la faible représentation d'emplois « présentiels »⁴ (autrement dit les emplois de services à la population). En indice de spécialisation dans ce domaine, Orléans Métropole se situe entre Lille et Saint-Etienne, qui ne sont pas particulièrement réputées pour leur caractère bourgeois et hédonique.

1.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

COMMENT SITUER ORLÉANS PAR RAPPORT AUX AUTRES MÉTROPOLES ?

L'indice synthétique « de métropolisation » agrège et pondère les spécialisations de chaque métropole dans les 5 fonctions. Il permet de se faire une idée des positions relatives des villes, et donc de situer Orléans Métropole par rapport aux autres membres du club.

Le **graphique 2** met en relation la taille des métropoles (en l'occurrence, le nombre d'emplois) et l'intensité de leurs fonctions métropolitaines.

On remarque que, globalement, la courbe de tendance indique une corrélation entre la taille et la densité des fonctions. Mais cette tendance globale admet de nombreuses exceptions. On trouve de grandes métropoles qui sont en dessous des performances attendues en raison de leur taille. Ainsi, Marseille devrait (en logique arithmétique) avoir la même densité métropolitaine que Lyon, ou Lille devrait être plus dense en fonctions métropolitaines que Toulouse, ce qui est loin d'être le cas. Même Lyon, d'une certaine façon, sous-performe au regard de sa taille.

Il existe un deuxième groupe en situation inverse : leur densité en fonctions métropolitaines est supérieure à ce que l'on attendrait, compte tenu de leur taille. Il s'agit de Strasbourg, Rennes, Nantes, Montpellier et Grenoble. Ce groupe peut être qualifié de métropoles « intenses », c'est-à-dire des villes dont on peut faire l'hypothèse qu'elles exploitent leurs potentialités et leurs ressources pour faire « plus » et « mieux ».

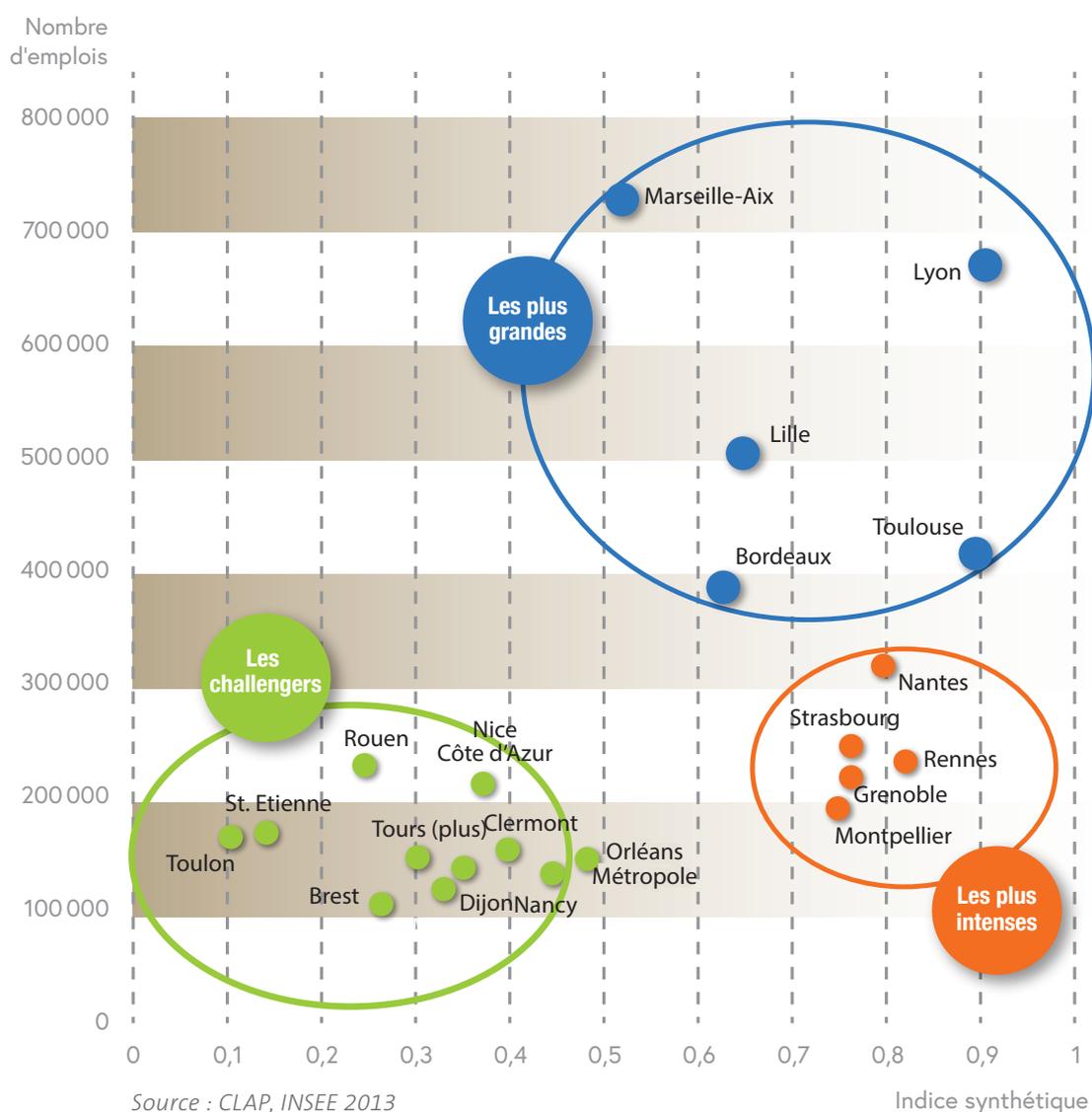
Enfin, on note un troisième groupe, où l'on trouve les métropoles les plus récemment instituées, mais aussi Nice-Côte d'Azur. Ce sont des territoires de plus petites tailles démographiques, et bien moins dotés en fonctions métropolitaines que les deux autres groupes.

Ici encore, on perçoit des différences de dynamiques. Certains de ces territoires sont peu performants eu égard à leur taille (Toulon, Saint-Etienne, Rouen), alors que d'autres présentent une densité de fonctions supérieures à ce que l'on pourrait attendre : parmi celles-ci, Brest, Dijon, Metz, Nancy et... Orléans Métropole.

Il n'est pas indifférent de noter qu'Orléans se place en tête du groupe des « challengers », non pas par la taille car Rouen ou Nice sont plus peuplés, mais par la densité de fonctions.

Cette position n'était pas acquise, et elle ne l'est sans doute toujours pas. Le même graphique réalisé avec des données de 1999 montre Nancy en première ligne et Orléans juste derrière. Cependant, ce gain de place est dû à une moindre régression d'Orléans que de Nancy. Il faut noter que la posi-

GRAPHIQUE 2
RELATION ENTRE LA TAILLE DES MÉTROPOLIS
ET LA CONCENTRATION DE FONCTIONS



tion relative d'Orléans, entre 1999 et 2013 s'est dégradée par rapport au groupe des métropoles « intenses » (particulièrement Nantes et Rennes) qui ont connu un fort développement de leurs fonctions métropolitaines dans les années 2000 et 2010. A contrario, cela démontre qu'un certain nombre de décisions prises à bon escient peuvent permettre à Orléans d'inverser cette tendance et rattraper des villes dont elle était proche.

1.

DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

LES FONDAMENTAUX D'UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

L'ambition des élus d'Orléans Métropole est de placer leur territoire dans le « top 15 » des villes qui comptent en France. L'analyse fonctionnelle montre bien les deux enjeux auxquels fait face Orléans :

- D'une part, surmonter le handicap de taille par une plus grande intensité de fonctions métropolitaines ;
- D'autre part, développer des marqueurs métropolitains qui lui permettent de se détacher du groupe des challengers pour tendre vers le groupe des métropoles « intenses ».

Ce groupe des métropoles intenses présente un double intérêt : elles témoignent qu'il n'y a pas de relation mécanique entre la taille et la capacité de commandement, de conception et de création d'un territoire ; elles montrent aussi que l'action collective paye, pour autant qu'on la poursuive dans la durée. En effet, toutes ces villes (hormis Strasbourg) ont fait l'objet de politiques publiques de développement et d'une gouvernance adaptée qui se sont poursuivies avec constance et cohérence dans la longue durée.

Compte-tenu de la position spécifique d'Orléans Métropole, la stratégie métropolitaine, dans les différents domaines qui seront recensés ci-après doit s'inscrire dans trois registres d'action :

- Vis-à-vis du reste du monde et de l'Europe, et particulièrement de l'Île-de-France, mais aussi des autres métropoles françaises, Orléans Métropole doit adopter une stratégie d'attractivité et de captation. Orléans Métropole doit attirer les talents, les entrepreneurs, les étudiants, les chercheurs. Il s'agit non seulement d'accroître la population, mais aussi de s'ouvrir et d'accepter de s'inscrire dans des flux d'échanges (les gens peuvent venir à Orléans pour un temps particulier, un moment de leur trajectoire ou de leur carrière), en premier lieu avec l'Île-de-France.
- Vis-à-vis de la Région Centre Val de Loire et des autres villes, dont Tours, Orléans doit jouer la carte d'une capitale fédérative, en mobilisant les autres territoires autour de projets communs dans lesquels elle peut, le plus souvent, jouer le rôle de « tête de réseau ». C'est particulièrement décisif dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, les technologies de l'information, la culture et les loisirs, l'innovation et le tourisme.
- En son sein et avec les territoires voisins du Loiret, Orléans Métropole doit faire jouer à plein les coopérations et les réciprocitys, de façon à faire monter en qualité un espace de vie déjà bien doté, mais faiblement intégré du point de vue des services à la population.



L'ensemble de ces actions doit pouvoir se résumer dans une signature d'ensemble, qui distingue Orléans Métropole de ses partenaires-concurrentes. Compte-tenu de sa position géographique et de ses atouts, la signature d'Orléans Métropole pourrait être l'accélération des carrières et l'incubation des projets, un territoire de réussites : venir s'installer à Orléans, pour des porteurs de projets scientifiques, économiques, artistiques, sociaux, sportifs serait une garantie de trouver sur place une chaîne de valeur performante, conjuguant l'accueil immobilier, l'accompagnement, les bonnes connexions professionnelles et scientifiques, l'accès aux financements et les propositions concrètes aux différentes étapes d'une « carrière » : débutant, construction du projet, tests, validation, développement, maturation, etc en passant évidemment par les services performants d'échelle métropolitaine. La Métropole incubatrice serait ce territoire où les jeunes de toute origine (Orléans Métropole, Loiret, Région Centre-Val de Loire, métropole en Région, Île-de-France surtout) pourraient trouver l'assurance d'avoir accès aux ressources dans toute leur diversité qui balisent un chemin de réussite. C'est d'ailleurs, selon la plupart des observateurs du fait métropolitain, la triple qualité des métropoles : l'hospitalité (d'où que l'on vienne), les opportunités (de rencontres, d'innovation, de financement, de « coups de pouce »), l'assurance (retrouver un emploi quand on l'a perdu, rebondir après un échec, etc.).



2.

POUR
UNE MÉTROPOLE
CONNECTÉE
ET ATTRACTIVE

La construction de relations denses et diversifiées au « reste du monde » est une des fonctions décisives qui distingue les métropoles des autres villes. Le « rapport au monde » correspond à deux registres de connexions.

- ▶ Un registre immatériel - économique, scientifique, culturel - qui correspond aux différents réseaux dans lesquels sont inscrits les institutions universitaires, les établissements culturels et les entreprises d'Orléans Métropole ; Il s'appuie largement sur ce que, dans le diagnostic, on nomme « fonctions supérieures métropolitaines ». L'enjeu principal est d'élargir ces réseaux et de les densifier, en multipliant les relations de longue portée, avec d'autres métropoles en France, en Europe et dans le monde.
- ▶ Un registre très matériel et concret, celui des infrastructures et des services de liaison terrestres et aériens. L'enjeu principal est de maintenir, voire d'améliorer les connexions physiques d'Orléans Métropole.

Sur ces deux registres, malgré sa position géographique privilégiée, Orléans Métropole souffre d'un enclavement relatif, qui risque de s'aggraver.

- ▶ Le territoire est à l'écart des réseaux à grande vitesse.
- ▶ Le territoire souffre d'un manque d'accès direct aux aéroports franciliens.
- ▶ Malgré un enseignement supérieur de qualité, et une concentration importante de centres de recherche, Orléans Métropole demeure peu lisible sur la carte des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Cet enclavement se marque aujourd'hui dans deux registres préoccupants :

- ▶ La démographie, qui n'est plus alimentée par le solde migratoire ce qui signe la baisse d'attractivité ;
- ▶ La diminution de l'emploi salarié privé, ce qui signe un certain essoufflement du tissu économique.

Pour autant, Orléans Métropole dispose d'atouts sur lesquels elle peut appuyer sa « marche métropolitaine » :

- ▶ Un taux d'actifs occupés de près de 55% ;
- ▶ Un niveau de vie médian le plus élevé parmi les villes à 1h de Paris ;
- ▶ La proximité à l'Île-de-France, pour autant qu'elle soit correctement exploitée ;
- ▶ La situation de hub routier ;
- ▶ Une concentration de centres de recherche à rayonnement mondial ;
- ▶ Une Université pluridisciplinaire ;
- ▶ Des clusters et des pôles de compétitivité qui peuvent monter en puissance.

Faire monter en puissance ses « fonctions métropolitaines » passe par la construction d'une stratégie d'attractivité et de connexions nationales et internationales.

2.

POUR UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE ET ATTRACTIVE

ATTIRER LES TALENTS, INTENSIFIER LES CONNEXIONS

PRÉVENIR LES RISQUES D'ISOLEMENT

C'est un enjeu majeur, sinon l'avantage compétitif de la proximité à l'Île-de-France risque de se retourner entièrement au détriment d'Orléans Métropole qui peut se trouver plus distancé de Paris que Lille ou Rennes et Nantes.

- ▶ Assurer des bonnes connexions avec l'Île-de-France et les aéroports parisiens : cet enjeu est prioritaire.
- ▶ Obtenir un accès direct au réseau métropolitain du Grand Paris Express.
- ▶ Obtenir un accès fiable aux aéroports franciliens, et particulièrement à Roissy.
- ▶ Conforter les connexions avec les autres métropoles.
- ▶ Être présent dans les instances du Grand Paris pour participer à sa gouvernance.

À plus long terme, il s'agira de construire les partenariats (avec Nantes et Clermont) pour faire avancer le projet POCL et obtenir le passage par Orléans Métropole de trains directs Nantes-Lyon, confortant ainsi sa fonction ferroviaire.

VALORISER LES PORTES D'ENTRÉE DU TERRITOIRE

Pour faciliter l'accessibilité de l'ensemble du territoire depuis les réseaux nationaux, il est nécessaire de renforcer les fonctionnalités des pôles d'échange autoroutiers existants et assurer la complémentarité avec les gares.

En parallèle, une réflexion doit s'engager sur le contournement routier du territoire.

Par ailleurs, dans la dynamique d'Interives, il convient d'ouvrir la réflexion sur un projet de Gare de dimension métropolitaine aux Aubrais offrant l'ensemble des services aux habitants et aux voyageurs pour en faire un équipement de rang national.

> Ces réflexions doivent être menées en partenariat avec l'état, SNCF réseaux et la Région Centre Val de Loire.

CONSTRUIRE UNE CHAÎNE DE VALEUR POUR L'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET ET LES ACTIFS

C'est le cœur de la signature d'Orléans Métropole, qui dispose déjà d'outils performants et innovants (Loire&Orléans Eco, Le lab'O) et qui peut intensifier et faire monter en puissance cette marque distinctive.

- ▶ Accompagner l'implantation et le développement des entreprises en valorisant davantage leur rôle dans la création d'emplois, en suscitant et en accompagnant l'envie d'entreprendre, notamment celle des jeunes.
- ▶ Développer Orléans Technopole impliquant des acteurs universitaires, des étudiants aux côtés de la Technopole et d'Orléans Métropole pour favoriser l'entrepreneuriat en offrant un service de haute valeur ajoutée aux porteurs de projets et aux TPE/PME du territoire.
- ▶ Recréer une offre d'accueil personnalisée des salariés sur le territoire : logement, emploi du conjoint, scolarité des enfants, accès à la santé...
- ▶ Développer l'offre foncière à vocation économique sur la zone urbaine dans une vision prospective grâce à une politique foncière volontariste.
- ▶ Veiller à une gestion qualitative et réactive des parcs d'activités et traiter les friches industrielles.
- ▶ Améliorer le dispositif financier d'aide aux porteurs de projets.
- ▶ Développer les services « plus » aux entreprises et salariés des parcs (crèches et restaurants interentreprises, conciergerie, plan de déplacement...).
- ▶ Impliquer les clusters et les pôles de compétitivité dans l'accueil des créateurs d'entreprises.
- ▶ Développer les partenariats avec l'international et les délégations étrangères (tourisme, économie, enseignement supérieur, recherche...) en synergie avec la Région.
- ▶ Prospecter des cibles définies, promouvoir le territoire sur des salons professionnels ciblés, encourager l'accueil d'événements professionnels d'envergure avec nos filières d'excellence à l'instar du projet Open Cosmetic.
- ▶ Créer et développer le réseau des « Ambassadeurs du Loiret » au sein des entreprises locales.

> Ce travail doit se faire aux côtés de la Région dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

2.

POUR UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE ET ATTRACTIVE

AMPLIFIER LA PRÉSENCE D'ORLÉANS MÉTROPOLE DANS LES RÉSEAUX EUROPÉENS ET MONDIAUX

Le rayonnement et l'attractivité des métropoles se mesurent par leur ouverture vers les réseaux internationaux et européens.

Le positionnement d'Orléans Métropole est à repenser en créant des liens et partenariats vers l'extérieur (Universités européennes, réseaux et associations de collectivités locales au niveau international ou européen...).

Au plan économique et scientifique, Orléans Métropole dispose d'un potentiel d'internationalisation important : présence d'entreprises mondiales (Amazon, John Deere...), concentration de centres de recherches et d'écoles doctorales de haut niveau

Sur cette base, Orléans Métropole peut développer sa présence dans les réseaux mondiaux.

- ▶ Intensifier la participation des centres de recherche présents aux pôles européens (ex. céramique) pour donner une visibilité plus grande aux excellences métropolitaines.
- ▶ Investir dans l'accueil des étudiants étrangers en repensant et en développant leur accueil en termes de conditions de vie, d'études, de découverte de notre territoire, d'intégration, de lien social.
- ▶ Aider les jeunes du territoire, par une implication directe dans le dispositif ERASMUS, dans leur parcours de mobilité européenne et internationale en s'appuyant sur les acteurs locaux et les partenariats existants dans la métropole.
- ▶ Accueillir des événements internationaux.
- ▶ Développer la présence d'Orléans Métropole dans les réseaux de villes européennes et internationaux dans un double objectif de rayonnement et de montée en compétence du territoire (EuroCité, Association Française du Conseil des Communes des Régions d'Europe...).

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Pour faire monter en gamme ses fonctions supérieures, et jouer son rôle de capitale régionale fédérative, Orléans Métropole dispose d'un champ

d'action à la fois urgent et nécessaire, celui de l'enseignement supérieur ; elle s'inscrit aussi dans plusieurs réseaux, clusters et pôle de compétitivité qui fondent son rôle de tête de réseau de l'innovation en région Centre-Val de Loire.

FÉDÉRER L'UNIVERSITÉ LIGÉRIENNE

- ▶ Construire la Communauté Universitaire Orléans-Tours.
- ▶ Finaliser l'accord sur le partenariat entre la faculté de médecine de Tours et le CHR d'Orléans.
- ▶ Développer la vie étudiante sur le territoire métropolitain pour faire d'Orléans une Ville Universitaire attractive.
- ▶ Confirmer le leadership de la Faculté de Droit économie Gestion d'Orléans en Région.
- ▶ Confirmer le leadership d'Orléans Grand Campus en matière de sciences de la terre et de l'environnement.
- ▶ Expertiser les coopérations possibles avec le pôle de Saclay, notamment en matière scientifique.

Parallèlement, il sera possible de réfléchir collectivement aux moyens et à l'opportunité de compléter l'offre d'enseignement supérieur d'Orléans Métropole, notamment en matière de formation supérieure de cadres de gestion.

FAIRE D'ORLÉANS MÉTROPOLE LA TÊTE DE RÉSEAU DE L'INNOVATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

C'est l'enjeu principal : Orléans Métropole est le siège, le carrefour ou l'une des parties prenantes de nombreux pôles de compétitivité ou clusters en recherche, développement et innovation. Malgré leur qualité et leur intérêt, ces dispositifs ne portent pas l'image d'un territoire de recherche et d'innovation. Il s'agit donc d'intensifier et de mieux communiquer sur son potentiel. Ici encore, Orléans Métropole (comme les autres métropoles) ne se spécialise pas dans une seule « filière », mais table sur une diversité de secteurs, avec, comme fil rouge, l'inventivité et l'innovation.

- ▶ Renforcer le partenariat avec POLEPHARMA afin de capitaliser sur la présence du secteur pharmaceutique et d'attirer de nouveaux acteurs, notamment en lien avec les unités de recherche du CHRO.

2.

POUR UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE ET ATTRACTIVE

- ▶ Poursuivre le soutien à Nekoé, cluster de l'innovation par les services, très performant et reconnu au plan national, acteur différenciant pour le territoire.
- ▶ Valoriser et soutenir le pôle DREAM, pôle de compétitivité des Écotecnologies dédiées à l'eau et ses milieux, pour structurer plus fortement une filière dédiée à l'environnement en général.
- ▶ Porter l'agriculture 3.0 au travers d'AgreenTech Valley et de son Campus « Xavier BEULIN ».
- ▶ Soutenir la création d'un pôle universitaire de Data-Scientist future brique de nombreuses filières.
- ▶ Confirmer la vocation de notre territoire comme lieu de rencontres et d'échanges sur les tendances sociétales, numériques, scientifiques, environnementales de domaines tels que l'agriculture, la cosmétique ou tout autre secteur en rupture.

Ce travail doit se faire aux côtés de la Région dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

DENSIFIER LES FONCTIONS SUPÉRIEURES D'ORLÉANS MÉTROPOLE

INTENSIFIER LES COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS DE LA RECHERCHE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'INNOVATION

- ▶ Fédérer Orléans Grand Campus (Université, CHRO, CNRS, BRGM et INRA) afin d'en faire un élément fort du marketing territorial au service de l'attractivité et du rayonnement de la Métropole.
- ▶ Valoriser la recherche scientifique existante.
- ▶ Renforcer les capacités de l'École Supérieure d'Art et de Design pour en faire un établissement métropolitain de référence nationale.
- ▶ Favoriser la formation tout au long de la vie et sécuriser les parcours professionnels, en anticipant l'évolution des métiers pour offrir aux entreprises les compétences requises pour se développer, en favorisant la formation par alternance et la diffusion des savoirs. Il s'agira notam-



4 500

étudiants issus de la faculté de Droit Économie Gestion et d'une nouvelle école de Management Public qui seraient accueillis sur le site.

ment à cet effet d'enrichir l'offre de formation du CFA d'Orléans Métropole en développant son rôle d'ingénierie en lien avec les autres centres de formation.

- ▶ Créer un nouveau campus en implantant l'Université d'Orléans sur le site Porte Madeleine en cœur de ville pour répondre aux enjeux suivants :
 - Conforter le positionnement et le rayonnement de l'université d'Orléans à travers une **implantation stratégique en centre-ville**, complémentaire du campus de La Source ;
 - Offrir aux étudiants, aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche un **campus attractif** et adapté aux nouveaux usages notamment par le biais du Learning Center dans un espace intégrant la démarche de développement durable et celle d'un éco-campus ;
 - **Valoriser un site au patrimoine architectural remarquable** incluant plusieurs bâtiments classés monuments historiques et achever le projet d'embellissement et de dynamisation du centre-ville, favorisant ainsi la compétitivité et l'attractivité de notre territoire.

À terme ce pourraient être 4500 étudiants issus de la faculté de Droit Économie Gestion et d'une nouvelle École de Management Public qui seraient accueillis sur le site.

Dans le même ordre d'idée, Orléans Métropole doit se donner les moyens d'accueillir des grandes écoles de management qui lui permettent de capter de nouvelles filières d'enseignement supérieur reconnues.



2.

POUR UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE ET ATTRACTIVE

DOTER L'AGGLOMÉRATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE NIVEAU MÉTROPOLITAIN

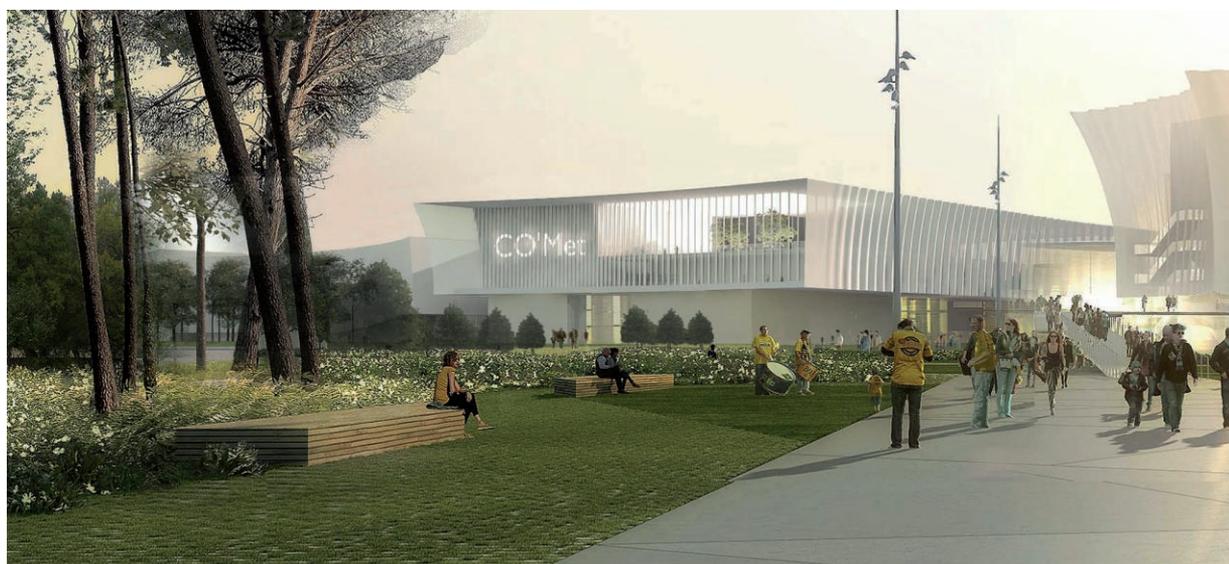
À l'échelle de son propre territoire, Orléans Métropole doit disposer des équipements de niveau métropolitain pour intensifier ses facteurs d'attractivité.

► **CO'Met (Centre Orléans Métropole)**, dotera le territoire Orléanais d'un grand équipement public d'envergure et de rayonnement extra-national. En s'appuyant sur les marqueurs territoriaux que sont les infrastructures de transports en commun, une accessibilité aisée, un site présentant des qualités environnementales indéniables à valoriser et la présence du Zénith et du Parc des Expositions.

Sur un même site pourront être organisées des manifestations simultanées (culturelles, congrès, expositions et sportives) bénéficiant de services communs et mutualisés pour positionner le territoire Orléanais sur l'ensemble des marchés des manifestations économiques, culturelles et sportives.

En effet, le nouveau complexe proposera 3 grandes entités pouvant fonctionner indépendamment ou en simultané, avec des synergies :

- **La salle sportive** (terme générique) qui comprend d'une part la salle principale (parterre, tribunes fixes et télescopiques, annexes spectateurs, annexes sportifs, annexes club pro, loges espaces de réception, espaces médias, locaux techniques et dépôts) et d'autre part une salle d'échauffement (parterre, tribunes fixes, annexes spectateurs et dépôts).





Cette salle sportive doit permettre de proposer à minima :

- 8000 places assises en configuration basket national avec possibilité d'accueillir une majorité des sports en salle sur des jauges variées. A noter qu'il sera possible de faire évoluer la jauge totale à 10 000 places assises sans toucher l'enveloppe du bâtiment ou en pré-dimensionnant l'ouvrage de manière à ce que l'évolution soit la moins impactante possible ;
 - Un grand plateau de l'ordre de 3168 m² (72 x 44 m) libre de tout obstacle, en configuration gradins bas rétractés.
- **Le palais des congrès** : sont regroupées ici les entités devant recevoir un traitement qualitatif élevé, et qui sont pour la plupart à protéger des risques d'inondations par une implantation de préférence en R+1. Il doit permettre de proposer :
 - Un accueil identifié disposant des services adaptés ;
 - Une salle plénière pouvant accueillir 1000 personnes assises en version amphithéâtre ;
 - Des salles de commissions ;
 - Des services pour assurer le bon déroulement du congrès ;
 - Un espace de restauration pour les banquets de 800 à 1000 places assises ;
 - Un espace « expositions » permettant les congrès-expo ;
 - Des dépôts et locaux techniques ;
 - Des espaces de déambulation et de pause-café confortables et suffisamment dimensionnés.
 - **Le Parc des Expositions (PEX)** qui comprend un grand hall cloisonnable (« boîte à tout faire »), des annexes publiques, des espaces de réception, des locaux techniques et des dépôts. Le PEX doit permettre plusieurs configurations économiques :



1 000
 Une salle plénière
 pouvant accueillir
 1000 personnes
 assises en version
 amphithéâtre

2.

POUR
UNE MÉTROPOLE
CONNECTÉE
ET ATTRACTIVE

16 000 m²

Un hall de l'ordre
de 16 000 m² d'un seul
tenant, libre de tout
obstacle et sécable en
4 sous-ensembles



8 000

places assises en
configuration basket
national avec possibilité
d'accueillir une majorité
des sports en salle sur
des jauges variées.

- Un hall de l'ordre de 16 000 m² d'un seul tenant, libre de tout obstacle et sécable en 4 sous-ensembles, auquel pourra s'ajouter sur les « maxi-événements » (événements économiques nécessitant de mobiliser le PEX et la salle sportive) le parterre de la salle sportive et le hall d'accès soit au total plus de 21 000 m² de surfaces exploitables et commercialisables ;
- Quatre halls de taille et hauteur différentes pouvant fonctionner en simultané.

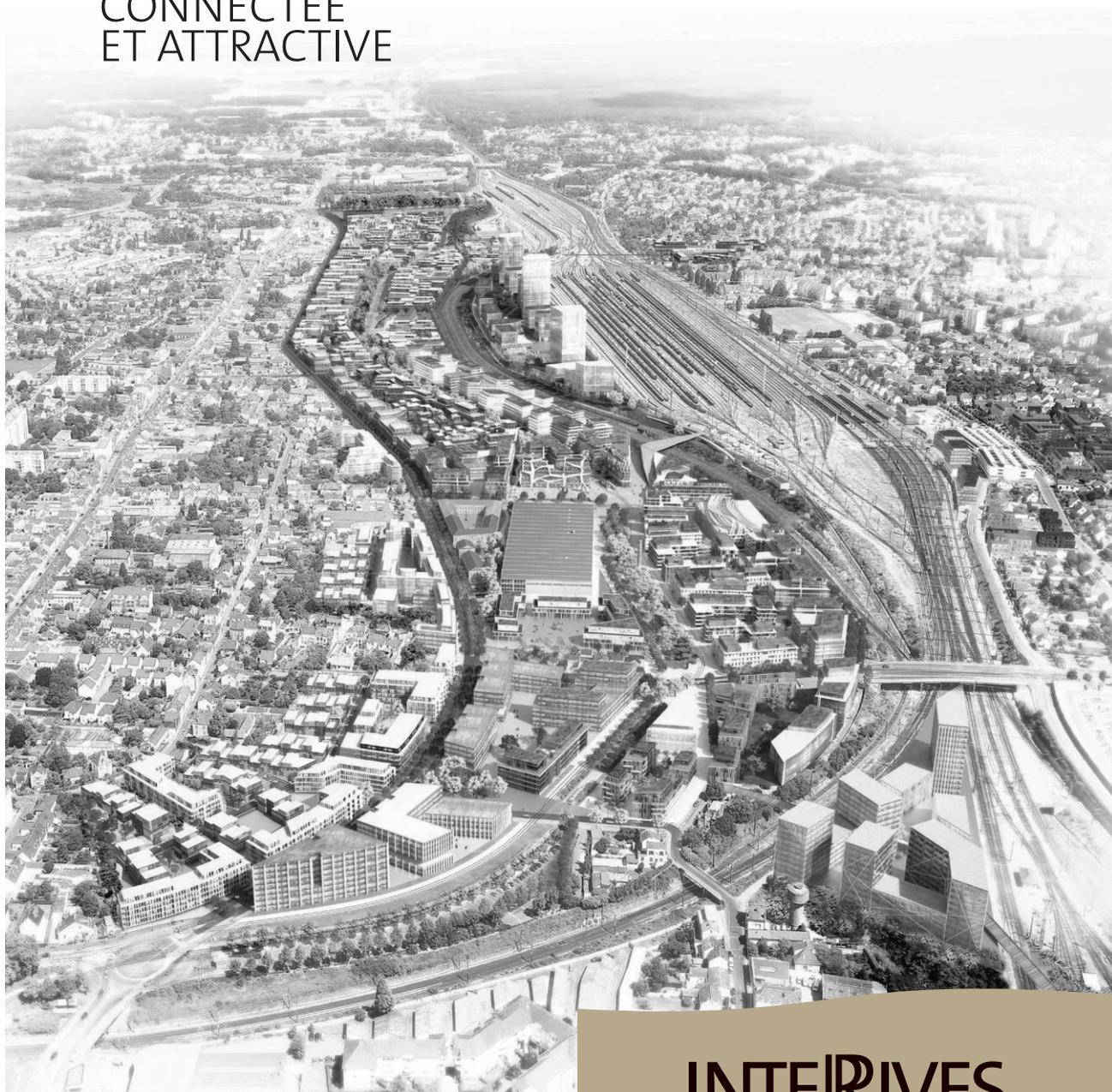
Ainsi, Orléans Métropole pourra mieux se positionner parmi les métropoles qui comptent car désormais elle va pouvoir :

- Développer le tourisme d'affaires par la réalisation d'un palais des congrès et d'un parc des Expositions qui, par leur situation et leur proximité du Zénith, couvriront toute la gamme des manifestations économiques professionnelles et grand public :
 - Pouvoir accueillir en un même lieu plusieurs milliers de congressistes, en disposant des espaces nécessaires aux expositions et à la restauration adéquats ;
 - Conforter les manifestations grand public avec une offre de base de 16 000 m² (surface commercialisable), extensible à 21 000 m² au sein de l'équipement sportif voire au-delà grâce à la connexion envisagée avec le Zénith.
- Apporter par la conception architecturale une mutualisation et une réversibilité des espaces de manière à disposer d'une flexibilité permettant de se positionner sur des marchés en évolution permanente (B to B, B to C) ;
- Offrir une jauge sportive discriminante (8000 places potentiellement extensibles à 10 000 dans un second temps) afin de répondre à l'ensemble des cahiers des charges des fédérations internationales de sports en salle (manque d'équipements sportifs de cette jauge notoirement avéré en France) et concourir à l'accueil de manifestations d'envergure nationale et internationale ;
- Proposer un outil, vecteur de développement et de promotion du sport, à une équipe de basket dans l'élite depuis de nombreuses années (Orléans Loiret Basket ;
- Faire la démonstration d'un projet numérique innovant « 3.0 », utilisant les dernières technologies tant au niveau des services à l'utilisateur, de la gestion de l'accessibilité, des interactions entre parking, espaces de déambulations et équipements, qu'en matière de production et de retransmission d'évènements ;
- Mettre en avant un projet vertueux, démonstratif et exemplaire en matière de développement durable, de mobilités innovantes, de technologies bâtementaires (domotique, exploitation-maintenance...) ;
- Affirmer l'identité ligérienne de la Région Centre-Val de Loire, au travers d'un vocabulaire architectural et urbain dans la continuité des démarches déjà réalisées sur le territoire métropolitain.



2.

POUR
UNE MÉTROPOLE
CONNECTÉE
ET ATTRACTIVE



INTERRIVES



110 ha

entre la RD 2020 et la voie ferrée ; le programme prévoit à terme de 20 ou 30 ans la réalisation d'environ 200 000 m² de bureaux, 3000 logements ainsi que les équipements publics

➤ **INTERIVES**, projet ambitieux au nord de la Métropole (Fleury-les-Aubrais/Orléans) se développera progressivement, en totale reconversion urbaine, sur un site de 110 hectares entre la RD 2020 et la voie ferrée ; le programme prévoit à terme de 20 ou 30 ans la réalisation d'environ 200 000 m² de bureaux, 3000 logements ainsi que les équipements publics nécessaires pour la vie de ce nouveau quartier

Dès sa conception, ce quartier a été marqué du double signe de l'innovation et du développement durable.

Dans la perspective d'accompagner la livraison de ces programmes dont les premiers seront prêts dès 2019/2020, la Métropole réalise un transport par câble, un parking public de 350 places sous une future place publique de 8700 m² et un parc urbain linéaire support à terme d'un futur Transport en commun en site propre (tram ou bus à haut niveau de service).

Au regard de sa situation géographique, (1h par le train directement relié à la gare de Fleury-les-Aubrais et à 5 minutes de l'autoroute A10 vers Paris,) ce nouveau quartier se trouvera au cœur d'une mobilité à développer. Le téléphérique urbain permettra la réorganisation du pôle multimodal (gare, parking, vélos, locations de voiture, transport en commun en site propre).

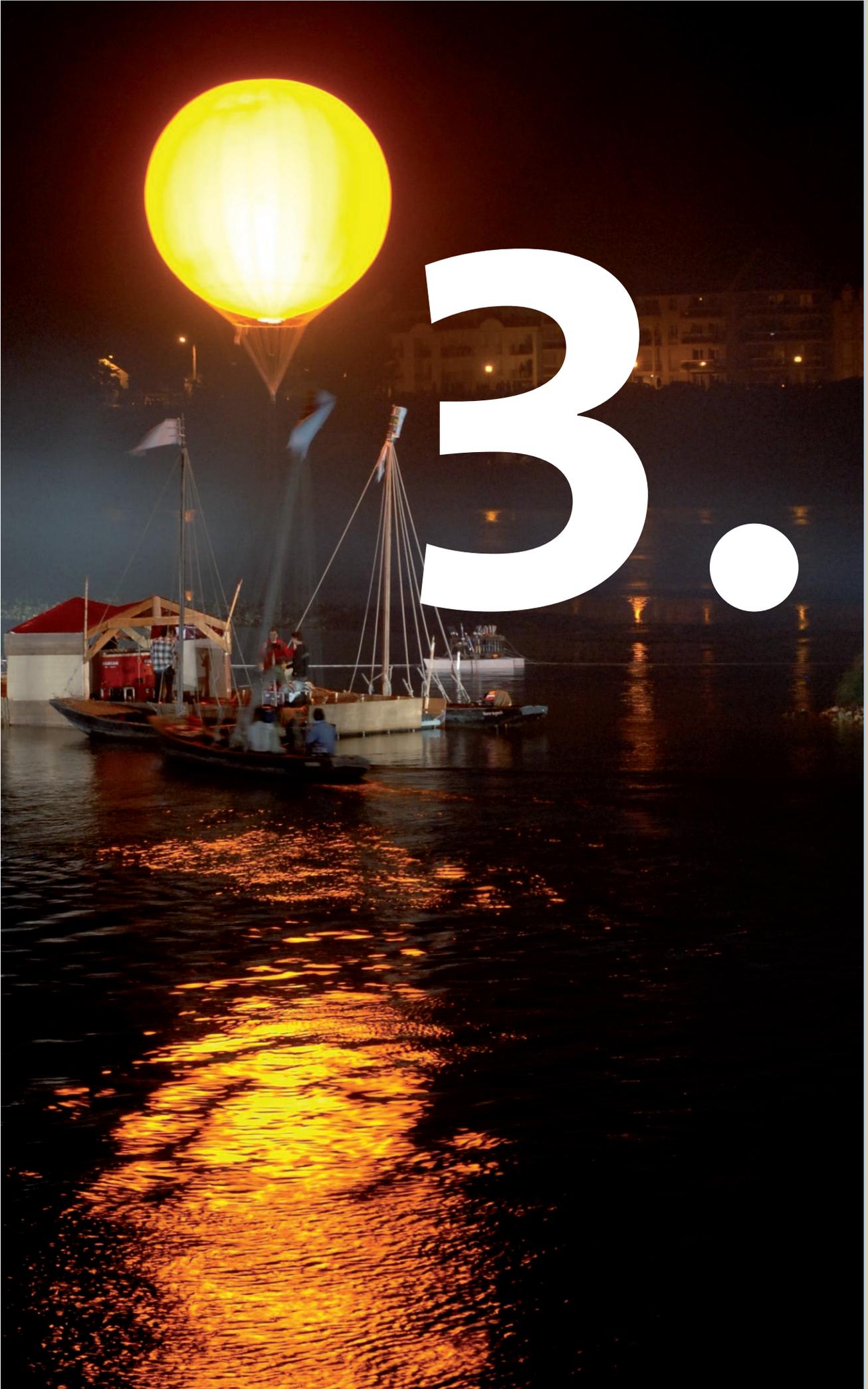
À terme, un projet de gare nationale pourrait y trouver sa place et dynamiser un secteur d'affaires centré autour des mobilités.

Les infrastructures majeures nécessaires, notamment la rue Victor Hugo dont le maillage nord préfigurera les principales modifications des flux de circulation sur les axes principaux, accompagneront cette opération.

Les sujets relatifs à la transition écologique sont quant à eux pleinement intégrés dans les choix de programmation urbaine et de conception du projet. Plusieurs propositions relevant de la démarche de smart-grid pour une gestion plus efficace et citoyenne de la consommation des fluides au service des habitants/usagers sont avancées. Cela passera notamment par une optimisation locale des sources d'approvisionnement et de consommation d'énergie. Une gestion plus intelligente des réseaux avec un rapport entre production et consommation d'énergie (mobilité électrique...) sera recherchée.

La nouvelle chaufferie biomasse des Groues alimentera en chauffage urbain cette opération par une extension du réseau de chaleur actuel.





POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

Malgré sa situation géographique, Orléans Métropole reste peu visible sur la carte des villes « rayonnantes ». Alors même que la route des Châteaux de la Loire est un itinéraire très fréquenté, Orléans Métropole n'est guère référencée dans les séjours et les circuits touristiques.

De même, en dépit d'une politique culturelle active de la part des communes, la Métropole en tant que telle est peu identifiée comme un territoire qui compte en matière culturelle. Elle ne dispose ni d'une signature identifiée, ni d'événements d'envergure suffisante pour en faire une destination culturelle de niveau national ou international.

Enfin, en matière sportive, malgré une tradition de soutien au sport de haut niveau, là encore, la visibilité d'Orléans Métropole est plutôt discrète. Une politique de rayonnement culturel, sportif et touristique se construit dans la durée. Le passage en Métropole est sans doute l'occasion de franchir une marche dans chacun de ces secteurs.

3.

POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

Orléans Métropole a programmé, avec CO'Met, un équipement de niveau métropolitain, faisant le choix du « tout en un ». Il reste à construire les conditions de la réussite de cet investissement.

Dans le **champ culturel**, les indicateurs pertinents sont certes la part du budget consacré à la culture, le montant total et l'effort par habitant. Mais, plus encore, l'enjeu est celui de l'orientation des dépenses culturelles.

Les études du ministère de la culture distinguent quatre familles de villes, selon l'orientation de leur budget culturel. La première, comprenant principalement les grandes villes de banlieue (Paris, Lyon, Lille) donne la première place à l'animation culturelle, la deuxième met en avant la formation artistique, la troisième accorde la priorité à la conservation et à la diffusion artistique et la **quatrième donne une forte impulsion au financement de la création artistique**. C'est dans ce dernier groupe que l'on retrouve les plus grandes métropoles, mais aussi les plus intenses comme Rennes, Nantes, Montpellier, Strasbourg et Grenoble. Orléans, dans cette étude, se trouve classée dans la troisième catégorie, celle qui consacre une part plus importante de son budget culturel à la conservation (patrimoine, musées) et à la diffusion culturelle.

Il semble donc, qu'en matière culturelle, le signe distinctif de la « Métropole » soit l'orientation donnée à la création artistique, autrement dit, la participation à des productions originales dans la diversité des champs artistiques. Cependant, ce qui oriente la fréquentation touristique est la bonne combinaison entre patrimoine et événementiel, comme c'est le cas à Lyon, Nantes ou encore Montpellier.

L'**enjeu du tourisme** est celui de la dépense touristique. Le tourisme d'affaire (au-delà des relations régulières) joue un rôle particulièrement important puisque les événements se déroulent pendant plusieurs jours et alimentent ainsi l'hôtellerie et la restauration locale. L'attraction, voire la création d'événements d'affaire, est donc un point particulièrement important de la montée en puissance du rayonnement d'Orléans Métropole. C'est dans ce domaine que des « points » de métropolisation peuvent être gagnés.

Simultanément, l'enjeu du positionnement d'Orléans Métropole comme tête de réseau du tourisme régional est une question cruciale : comment inscrire Orléans Métropole comme point de départ (ou point de passage obligé) de la route des châteaux de la Loire ?

Enfin, comment inscrire Orléans sur la carte des villes touristiques de loisirs. Rappelons qu'en dehors de Paris (et Disneyland Paris), les principales destinations françaises sont Lyon, Lourdes, Toulouse, Marseille et Strasbourg.



La démarche de normalisation du tourisme chinois qui a été entreprise entre Orléans et Yangzhou, débouche actuellement sur une norme ISO de rang européen. Ce travail pourrait être utilement prolongé par des formations adaptées, montrant ainsi qu'Orléans Métropole s'affiche dans les villes leader pour les métiers du tourisme à destination des publics chinois. Ce travail doit se faire en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret et le Conseil Régional Centre-Val de Loire

L'impact du sport sur la notoriété et l'économie locales dépend tout autant du niveau des clubs que de l'existence d'un milieu porteur qui se traduit, comme en économie (ou en culture) par une politique d'hospitalité qui ouvre aux sportifs et aux amateurs de sport un espace commun où l'on peut se former, pratiquer à tous niveaux, construire une carrière.

Cette stratégie de notoriété sportive d'Orléans Métropole pourrait se traduire par un soutien métropolitain à certains clubs (handball, basket, football) et aux équipements les plus rayonnants (Palais des sports, base de loisirs, patinoire, stade d'athlétisme...). Elle pourrait aussi s'appuyer sur certains sports individuels (escrime, judo, gymnastique, athlétisme...) de même que la mise en valeur du sport universitaire.

OFFRIR DES CONDITIONS OPTIMALES AUX CRÉATIFS ET AUX FORCES VIVES

- ▶ Développer une signature singulière autour de l'architecture, des jardins et de la création contemporaine (musique, danse, théâtre) avec l'aide du FRAC. La signature architecturale et paysagère de tous les projets métropolitains mais aussi communaux doit comprendre une forte présence du végétal afin de souligner nos paysages remarquables. Un travail doit être engagé sur ce volet afin de donner une identité forte. Aussi, une charte architecturale et paysagère pourrait être envisagée.
- ▶ Proposer aux artistes et créateurs d'Île de France ou d'Europe des conditions d'accueil et d'outils de travail, des commandes, des workshops... (Vinaigreries, incubateur artistique, espaces publics pour les arts urbains...).
- ▶ Créer un événement professionnel annuel (avec des retombées dans l'année) en lien avec la signature de « métropole incubatrice » pour capter le tourisme d'affaire.

3.

POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

- ▶ Accueillir et former les sportifs de haut niveau au sein de clubs prestigieux.
 - Créer l'écosystème indispensable aux sportifs de haut niveau : infrastructures et personnels compétents pour accompagner la formation, l'entraînement, la préparation et le suivi de carrière.
 - Favoriser les aménagements des emplois du temps des sportifs aspirant au haut niveau, en lien avec les employeurs du territoire métropolitain.
 - Offrir des perspectives de reconversion professionnelle en aval du haut niveau (métiers du sport et autres, clubs au sein des entreprises partenaires).
 - Créer une « signature sportive métropolitaine » pour une meilleure communication externe.
- ▶ Accueillir dans la nouvelle grande salle sportive des compétitions internationales (tennis, patinage...) voire dans la perspective du déroulement des JO 2024 à Paris, proposer l'accueil d'une épreuve de renom (judo, escrime...).

ANIMER UNE FONCTION DE TÊTE DE RÉSEAU CULTURELLE ET TOURISTIQUE

- ▶ Activer les réseaux régionaux et les rapprochements d'établissements ou d'institutions : Écoles supérieures d'Architecture et École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD), Conservatoire à rayonnement régional de Tours (CRR) et conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans (CRD), centre de création contemporaine Olivier Debré de Tours (CCCOD) et les lieux d'Orléans (Collégiale/Vinaigreries), festivals de musique, lieux de fabrique et d'expérimentation artistique en privilégiant les décroissements.
- ▶ Construire les alliances régionales et inter métropolitaines pour monter en gamme dans la politique de production artistique, développer les coproductions avec Tours, les autres villes en région Centre Val de Loire et au-delà.
- ▶ Développer une politique muséale en lien avec Tours, Paris et les Musées de France.
- ▶ Contribuer à développer le tourisme dans le Loiret et dans la vallée de la Loire en positionnant Orléans comme ville « tête de réseau » des itinéraires touristiques. Cette position pourrait s'appuyer sur un événement fédérateur à l'échelle du Val de Loire (« fêtes médiévales »...).
- ▶ Faire de la thématique des jardins un vecteur d'attractivité touristique en lien avec l'horticulture.



3. POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE
ET RAYONNANTE



3.

POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

Le parc Floral –jardin remarquable– est le premier site touristique visité dans le Loiret ; son attractivité sera renforcée en pérennisant les événements tels que le salon annuel des arts du jardin et en développant de nouvelles animations culturelles sur le thème de l'architecture (grande serre, pavillon, château).

Par ailleurs, il peut être la clé d'entrée d'un « parcours végétal » avec les autres jardins existants (jardins des Plantes, conservatoire du Chrysanthème à Saint-Jean-de-Braye, les Iris à Saint-Cyr-en-Val). Dans ce cadre, les événements liés au végétal pourraient être dynamisés et mis en valeur (Concours international de la Rose, Fête des Plantes...). Un grand événement de niveau national autour du végétal pourrait être créé.

ENGAGER TOUS LES TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLE DANS LE DÉVELOPPEMENT

- ▶ Donner une dimension métropolitaine aux événements culturels existants.
- ▶ Favoriser les ramifications territoriales à partir d'un projet.
- ▶ Simplifier l'accès à l'offre pour tous et partout.
- ▶ Favoriser la présence artistique par des projets pensés sur le territoire de la création à la diffusion.





3. POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

- ▶ Définir l'intérêt métropolitain pour certains équipements culturels et les mettre en réseau.
- ▶ Valoriser le patrimoine historique de la métropole en lien avec le tourisme.
- ▶ Étudier et mettre en œuvre un grand incubateur de productions audio-visuelles, spectacles vivants, son à rayonnement national.
- ▶ Construire à l'échelle métropolitaine un projet d'enseignement musical à l'occasion de la création de la cité musicale.
- ▶ Affirmer l'attention portée par la métropole à sa biodiversité en se dotant d'un outil pédagogique et scientifique de premier plan « in vitro » – la refonte du Museum au travers du MOBE – et « in vivo » grâce à la mise en réseau de sites remarquables intercommunaux.
- ▶ Intensifier une politique de tourisme urbain et métropolitain, à la fois par la densification de la vie nocturne (en s'appuyant sur la vie étudiante) et la diversité des paysages et des types de loisirs de l'espace métropolitain (concrétisation du projet Parc de Loire).
- ▶ Tout en garantissant un équilibre avec les actions locales, donner une dimension métropolitaine à la politique sportive :
 - Reconnaissance de l'intérêt métropolitain des équipements les plus marquants ;
 - Soutien aux clubs sportifs à fort rayonnement.
- ▶ Inventer avec les villes de la Région un évènement sportif fédérateur qui conjugue pratiques amateurs et pratiques professionnelles (à la fois exhibitions, pratiques et master class : des « folles journées sportives ») Orléans Métropole dispose d'atouts touristiques qu'elle doit mettre en valeur.





POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS

Les services à la population regroupent l'ensemble des services d'intérêt public de la vie quotidienne. Cela inclut les activités sportives, culturelles et de loisirs, l'accès à une offre de soins complète, l'accueil et les services spécifiques à l'enfance, à la jeunesse et aux seniors, aux personnes en difficulté ou encore des prestations d'accompagnement ciblées (étudiants, jeunes actifs).

Aujourd'hui sur le territoire, les politiques publiques et l'offre de services qui en découle, sont morcelées (tarifications multiples) et prennent insuffisamment en compte les nouvelles attentes des différents « usagers » (modes de garde d'enfants, intégration des étudiants...).

La métropole recherchera par ailleurs l'indispensable l'équilibre entre l'émergence d'évènements culturels et sportifs de haut-niveau et le soutien aux actions locales qui constituent le lien social indispensable dans les communes.

La métropole orléanaise doit également enrayer la désertification médicale qui s'amorce, répondre aux attentes qualitatives toujours plus élevées et renforcer la solidarité entre ses communes membres pour permettre à ces dernières d'assurer le développement raisonné du territoire.

L'ensemble de ces progrès doit s'inscrire dès maintenant, comme l'amorcent déjà plusieurs initiatives, dans une démarche globale de métropole intelligente. La métropole intelligente (expression plus pertinente et plus large que « smart city ») reprend le mot d'ordre rennais : « vivre en intelligence ». Autrement dit, être collectivement intelligent. Il ne s'agit donc pas seulement de « numériser » les services collectifs, mais d'utiliser les pouvoirs des techniques numériques pour construire les intelligences collectives qui permettront à chacun (s'il le souhaite) de se sentir pleinement acteur de la vie et de l'évolution de sa ville. C'est la forme contemporaine de la démocratie participative.

4.

POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS

ATTIRER LES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES À LA QUALITÉ DES SERVICES

Orléans Métropole veut contribuer au maintien d'une offre de soins libérale adaptée aux besoins de la population, en luttant notamment contre les « déserts médicaux ».

- ▶ Renforcer la complémentarité existante entre la faculté de Médecine de Tours et le CHR d'Orléans, afin d'attirer les médecins prêts à exercer à l'instar des internes déjà accueillis au CHRO.
 - Partager le cycle de formation entre les 2 villes.
 - Répartir les spécialisations.
 - Confirmer l'Universitarisation de l'École de Kiné à Orléans.
- ▶ Permettre aux jeunes médecins de s'adosser à l'hôpital d'Orléans pour démarrer leur activité sur le territoire métropolitain.

Orléans Métropole bénéficie du cluster d'innovation Nekoé, unique en son genre qui valorise l'innovation dans et par les services. Il s'agit là





d'une opportunité pour développer la ville intelligente, par une convergence entre les initiatives publiques et privées en ce domaine. Orléans Métropole peut devenir un territoire d'expérimentation dans l'hybridation public-privé en matière de services à la population. Ce champ d'innovation, fondé sur l'ouverture des données publiques (open data) peut s'élargir à la participation citoyenne et aux projets collectifs.

- ▶ Définir un programme progressif d'ouverture des données publiques.
- ▶ Définir les champs prioritaires sur lesquels pourront être lancés des appels à manifestation d'intérêt.
- ▶ Élaborer progressivement une charte de coproduction des services collectifs avec les usagers et leurs groupements.

RENFORCER SON RÔLE DE CAPITALE FÉDÉRATIVE

Orléans Métropole aurait intérêt à développer les relations avec les Agglomérations, les Départements et la Région afin de constituer un réseau régional des grands équipements publics, dont elle assurerait l'animation afin de renforcer son rôle de capitale régionale fédérative.

- ▶ Santé/hôpitaux : réussir le groupement hospitalier de territoire.
- ▶ Enseignement supérieur et formation : universités, grandes écoles, centres de formation pour adultes.
- ▶ Parcs des expositions et espaces multi-modaux.

Orléans Métropole doit affirmer son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans toutes ses composantes entrepreneuriales sur son territoire, permettant de :

- ▶ Produire des biens et des services en réponse aux besoins des habitants et créer et pérenniser des emplois non délocalisables ;
- ▶ Développer des activités innovantes, avec une exigence de responsabilité sociale et environnementale.

> Ces réflexions doivent être menées avec la Région Centre-Val de Loire.

4.

POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS

ADAPTER LES SERVICES QUOTIDIENS AUX MODES DE VIE DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

DES SERVICES PUBLICS MÉTROPOLITAINS « SANS COUTURES »

Une Métropole moderne doit non seulement offrir des services au public de haute qualité, mais aussi assurer une continuité territoriale sans faille des services, nécessitant de mobiliser de nombreux acteurs, parfois privés. Les prestations proposées doivent également rester adaptées aux besoins, qui évoluent de plus en plus vite et sont hétérogènes au sein de la métropole.

➤ Améliorer la lisibilité de l'offre de services.

- **Créer un site internet sur l'offre de services de la Métropole** pour une offre plus lisible à l'instar de la publication « on sort ».
- **Développer la logique de « portail unique »** à l'échelle métropolitaine pour mettre en relation les prestations proposées et les besoins des usagers.
- **Passer d'une offre de services de transport à une offre globale de mobilité :**
 - En réunissant l'ensemble des acteurs proposant des solutions de mobilité, y compris **les offres dites « alternatives »** (vélibus/pédibus, autopartage, reprogrammation, covoiturage...);
 - En constituant une **intermodalité** à l'échelle de toute la métropole conçue sans rupture de charge entre les différents modes en considérant les besoins des voyageurs.





4. POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE
AU SERVICE DE SES HABITANTS

4.

POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS



► Faciliter et harmoniser l'accès des usagers.

- **Faire converger l'offre de services** pouvant à terme tendre vers une harmonisation des tarifs d'accès aux équipements et activités pour les usagers de toute la Métropole, y compris les réductions et gratuités.
- **Créer une centrale de mobilité** sur tout le territoire métropolitain, articulant l'ensemble des solutions de mobilité disponibles avec mise en relation de l'utilisateur.
- **Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite** ou présentant un déficit sensoriel, par une politique publique métropolitaine concertée avec les communes.

COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

La Métropole peut contribuer de façon décisive au développement soutenable des communes sans se substituer à elles dans leurs interventions. Pour cela, la Métropole coordonne les projets de développement des communes en lien avec des orientations métropolitaines et assure une solidarité de moyens entre elles pour apporter à tous les usagers un égal accès aux services publics de proximité.

- ▶ Définir et faire vivre des politiques publiques métropolitaines en réponse à des enjeux supra-communaux.
 - **Prestations à destination des séniors, des étudiants, des enfants et des personnes fragiles.**
 - **Maintien et distribution de l'offre de soins médicaux et paramédicaux**, pour un égal accès quantitatif et qualitatif sur le territoire métropolitain.
 - **Ambitions sportives et culturelles partagées**, permettant une meilleure allocation de moyens.
- ▶ Contribuer au maintien des services dans les communes.
 - Favoriser **les commerces de centre bourg et de proximité** et prospecter des enseignes commerciales attractives pour les communes.
 - **Accompagner les mutations des acteurs indépendants du commerce vers le numérique.**
 - Veiller à une **bonne répartition des services au public et une offre de qualité** en faisant preuve d'innovation.
 - **Maintenir un maillage territorial des équipements structurant** (bibliothèques, gymnases, piscines...).
- ▶ Intervenir conjointement avec les communes en matière d'offre de santé.
 - **Coordonner l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires**, et faciliter l'implantation des jeunes professionnels de médecine.
 - Jouer un rôle de **régulation avec les professions médicales et paramédicales** pour limiter les négociations à titre individuel avec certains praticiens.
 - **Coordonner et faciliter l'offre de soins** sur le territoire au travers du CLS piloté à l'échelle de la métropole.





POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Cette partie regroupe volontairement « cadre de vie » et « environnement » car les politiques publiques qui s’y rattachent vont souvent de pair. Ainsi, le « cadre de vie » correspond à l’aménagement du territoire (habitat, risques naturels, salubrité publique, nature en ville...) et l’« environnement » recouvre les politiques énergétiques, écologiques, agricoles... En termes de « cadre de vie », Orléans Métropole soutient et initie une réflexion qui peut permettre la confirmation d’une situation plutôt bonne par rapport aux autres métropoles. Néanmoins, Orléans Métropole accuse un certain retard par rapport aux autres Métropoles, notamment en termes de « politique image » : labellisation, événements promotionnels...

La ville durable contemporaine, au-delà des avantages compétitifs que la qualité de son espace confère à Orléans Métropole, aura trois caractéristiques :

- Elle sera fondée sur les initiatives individuelles et collectives : réduction des consommations, recyclage, développement de la biodiversité, etc.
- Elle sera technique et technologique, par l’introduction de nouveaux procédés et matériaux qui contribueront à réduire son empreinte écologique (particulièrement en passant d’une logique linéaire à une logique métabolique (consommations/rejets/recyclage), par la connexion à la ville intelligente (monitoring, information des usagers/consommateurs...).
- Elle mesurera ses performances non seulement en termes de coûts évités pour l’environnement et la qualité de vie des personnes, mais aussi en termes de services rendus. En ce sens, il existe des indicateurs simples (par exemple la mortalité des abeilles) qui rendent compte, de manière synthétique de ces services rendus à l’environnement.

5.

POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

INSCRIRE ORLÉANS MÉTROPOLE DANS LES LABELS NATIONAUX ET EUROPÉENS

RENDRE VISIBLE

Orléans Métropole doit s'engager dans une politique volontariste de promotion de sa politique environnementale afin d'être identifiée puis reconnue comme **métropole « verte »**.

- ▶ Postuler à l'obtention de labels et prix d'excellence, assurant une notoriété métropolitaine en matière d'environnement.
 - Labels : écocités, écoquartiers, « nature en ville », TEPOS/TEPCV (Territoire à Energie Positive/Croissance Verte), « terres saines », territoire à biodiversité positive...
 - Concours « Capitale verte européenne » (Nantes fut lauréat en 2013).
- ▶ Augmenter les crédits pour la communication externe d'Orléans Métropole, et les mobiliser notamment pour créer des événements à vocation écologique porteurs.
- ▶ Étendre les actions de promotion et communication à l'ensemble de la politique de l'environnement, à l'image de la politique « déchets » du territoire, grâce à des « ambassadeurs de l'environnement » qui iront à la rencontre du territoire métropolitain.

VALORISER

La Métropole dispose de nombreux atouts à mettre en valeur en matière d'environnement et de qualité de vie : le canal, la Loire, la forêt d'Orléans, l'ouverture vers la Sologne, son agriculture périurbaine... Elle doit s'appuyer dessus pour poursuivre l'intégration environnementale au sein de la ville et favoriser le foisonnement de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

- ▶ Construire la « Métropole jardin », la « Métropole nature » avec les avantages déjà existants sur le territoire :
 - Restaurer les zones humides ;
 - Réintroduire la nature en ville ;
 - Devenir territoire à biodiversité positive.





5. POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES
OÙ IL FAIT BON VIVRE

5.

POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

- ▶ Atteindre le bon état écologique des masses d'eau.
 - À travers des actions de **lutte contre les pollutions diffuses** (opportunité de développer une agriculture urbaine et périurbaine de type raisonnée voire biologique).
 - **En valorisant les qualités biologiques, hydrauliques et paysagères** des cours d'eau qui traversent son territoire.
 - **Favoriser la résilience des territoires inondables.**

ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES DE LA REGION ET DU DÉPARTEMENT LES PARTENARIATS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

IMPULSER ET ENTRETENIR LES INITIATIVES STRUCTURANTES

Afin d'atteindre la mixité énergétique sur son territoire à moyen terme, Orléans Métropole devrait impulser puis soutenir toute initiative qui permet de faire un pas dans cette direction, par exemple :

- ▶ 3 chaufferies biomasse en activité et plusieurs projets de production d'énergies renouvelables (hydroliennes, géothermie, panneaux photovoltaïques...) sont recensés sur le territoire mais manquent de soutien et peinent à trouver des débouchés suffisants.
- ▶ La Métropole pourrait jouer un rôle actif de mobilisation, de recherche de financement et de mise en relation avec des consommateurs d'énergie intéressés en vue de produire la quantité d'énergie nécessaire à la consommation des services rendus au public.
- ▶ Encourager la recherche publique et la R&D privée, pour devenir un territoire d'excellence en innovations énergétiques et écologiques :
 - En facilitant l'implantation de start-ups « énergie renouvelable » ;
 - En mettant en réseau et en challengeant les chercheurs (colloques, concours...);
 - En développant l'innovation autour des métiers verts de demain via un incubateur dédié.
- ▶ Anticiper le renouvellement du parc de bus en allant vers des « carburants propres ».



S'ENRICHIR DES TERRITOIRES VOISINS

La préservation et la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre de la transition énergétique sont des démarches qui s'inscrivent dans le temps long et nécessitent l'action concordante et coordonnée de nombreux acteurs, privés comme publics. Une mobilisation de ces acteurs sur des échelles territoriales bien plus larges que les périmètres des EPCI, y compris métropolitains, est ainsi nécessaire et Orléans Métropole devrait jouer un rôle de coordonnateur et de mise en réseau, au-delà de son périmètre et de celui de l'aire urbaine.

- ▶ Mutualiser les moyens et/ou harmoniser les conditions d'accès pour les équipements de valorisation des déchets à l'échelle départementale (ex. centres de tri, déchetteries...).
- ▶ Profiter de la diversité des espaces avoisinant la métropole en préservant la qualité des paysages.
- ▶ Valoriser une agriculture de proximité et biologique, par exemple dans des circuits courts ou des boucles locales : marchés, vente en gares, entreprises, cantines scolaires, à l'instar de l'initiative Orléanaise en lien avec le Département pour la restauration scolaire.



5.

POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

DES PARTENARIATS À METTRE EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LE RISQUE D'INONDATION

La lutte contre les inondations appelle particulièrement la mobilisation concordante et à différentes échelles, de nombreux acteurs agissant avec des leviers complémentaires, pour assurer l'atteinte des résultats en un lieu parfois éloigné de leur zone d'action. Orléans Métropole se doit ainsi de construire les réseaux d'acteurs appropriés et d'assurer leur coordination à différentes échelles :

- ▶ Au niveau des 22 communes de la métropole pour, de manière opérationnelle :
 - **Préparer la crise** : optimiser la coordination et la préparation des acteurs du territoire ;
 - **Développer une communication cohérente et pérenne**, en adaptant la communication aux différents publics et en fournissant une information coordonnée sur le risque et sa gestion.
- ▶ Au niveau de l'aire urbaine :
 - Partenariats pour la lutte contre les inondations ;
 - La consolidation de la trame verte et bleue notamment par le maintien des espaces naturels nécessaires à la régulation des crues.
- ▶ À l'échelle des Vals de l'Orléanais, porter une stratégie locale de gestion du risque inondation en misant sur la résilience des territoires inondables.
- ▶ À l'échelle de la Loire Moyenne, pour une gouvernance optimale du système d'endiguement de la Loire.





MOBILISER LES ACTEURS DE LA MÉTROPOLE AUTOUR DES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENCOURAGER LES ACTIONS CONCRÈTES

Orléans Métropole doit encourager les actions déjà mises en place par les élus et aider les communes dans la préservation et l'entretien de leurs espaces naturels, mais aussi soutenir les acteurs locaux de la sphère privée qui souhaitent amorcer un virage environnemental dans leurs pratiques.

- ▶ Accompagner les communes par des actions de communication et de sensibilisation des habitants et usagers de la Métropole.
- ▶ Offrir un cadre d'échanges et de fertilisation croisée pour les communes, doté d'une gouvernance simplifiée et représentative, pour faire émerger des initiatives sur le terrain.
 - Club des acteurs du développement durable au sein des élus.
 - Espace de partage des bonnes pratiques entre les services.

CONSIDÉRER LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE COMME UNE « POLITIQUE TRANSVERSALE »

Ce parti pris n'est pas un simple affichage, il appelle à ne plus penser la préservation de l'environnement et du cadre de vie comme une politique publique « en silo », mais au contraire comme une démarche structurante qui sous-tend l'ensemble des politiques publiques et des activités du territoire.

- ▶ Élaborer une stratégie et une planification foncière sur 20 ans, en lien avec le SCOT.
 - Aller vers une métropole plus dense en maîtrisant l'étalement urbain.
 - Limiter le développement des centres commerciaux périphériques.
- ▶ Intégrer les actions au long cours dans les documents de planification urbaine :
 - Rénovation des quartiers d'habitat ancien (OPAH RU) et résorption de l'habitat indigne ;
 - Définition d'un programme « inondation par ruissellement / débordement de cours d'eaux » pour connaître le risque et l'intégrer dans les documents de planification ;
 - Renforcement du système d'endiguement contre les crues de la Loire.

5.

POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

- Révéler des urbanités métropolitaines adaptées à leur environnement :
 - Diversifier les densités, les formes d'habitat et les ambiances urbaines en fonction de leur environnement et des attentes des ménages ;
 - Promouvoir l'innovation de l'habitat (logements évolutifs, logements adaptés, logements participatifs et logements performants).

DÉFINIR DES OBJECTIFS LOCAUX LISIBLES, ET « FAIRE EXEMPLE »

- Définir des objectifs locaux atteignables, mesurables et ambitieux :
 - Part modale automobile des habitants inférieure à 50%, à horizon 10 ans (afin de limiter les nuisances liées aux véhicules motorisés - congestion urbaine, bruit, pollution air) ;
 - Production locale intégrale de la consommation énergétique des grands équipements de la Métropole en utilisant les atouts du territoire (biomasse, panneaux solaires, éolien, géothermie...).
- Investir dans la stratégie du risque inondation à hauteur des risques encourus de crues de la Loire, renforcer notre système d'endiguement et mobiliser un dispositif technique efficient.
- Faire des communes et de la Métropole des élèves exemplaires :
 - Adoption d'un schéma de l'éclairage public la nuit ;
 - Accompagnement et soutien des particuliers propriétaires et opérateurs privés dans cette logique d'exemplarité, d'innovation ;
 - Lutte active contre la précarité énergétique en lien avec une politique dynamique de résorption de l'habitat indigne.

IMPULSER UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Nos territoires sont variés et l'espace naturel doit être préservé tout en permettant un développement des activités humaines

- Conserver l'équilibre qui constitue la richesse de notre territoire en inventant – dans un objectif de solidarité – une nouvelle politique à destination des territoires ruraux avec pour objectifs :
 - Inciter la population à demeurer dans ces zones moins denses ;
 - Attirer de nouveaux habitants.





5. POUR UNE MÉTROPOLE DES PAYSAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE

Les habitants des zones moins denses doivent pouvoir bénéficier de services publics de qualité (mobilité, logement, numérique, éducation, santé...) ainsi que des activités professionnelles indispensables (agriculture, commerce, artisanat...).

Ces territoires sont également le lieu où se tissent les liens avec les territoires de l'aire urbaine avec lesquels des coopérations sont à imaginer afin qu'ils bénéficient de l'attractivité et du développement de la Métropole tout en se développant de manière raisonnée et raisonnable.

La Métropole pourrait mettre en place un fonds à destination des communes les moins peuplées (type ANRU), dans le cadre de renouvellement urbain pour les villes, qui aurait pour vocation d'initier des mesures concrètes concernant tous les aspects de la vie quotidienne.

- Amplifier le soutien à l'agriculture locale (maraichage, arboriculture, horticulture...) qui contribue à la fois à la préservation des paysages et à l'alimentation des habitants.
- Valoriser les productions locales existantes de renommée nationale (pivoines, clématites, cerises, pommes...).
- Développer les circuits de proximité et l'agriculture biologique afin d'encourager la production locale et de mieux répondre aux besoins de consommation de nos habitants.
- Créer une ferme urbaine en fédérant les acteurs autour de projets qui pourraient conduire à devenir un territoire labellisé « Bio ».



POUR UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE ET SOLIDAIRE

La condition principale de la réussite de ce projet métropolitain réside largement dans la capacité des élus, des habitants et des différents acteurs à « faire corps » et à « jouer groupé ».

C'est ce qu'ont réussi à faire la plupart des métropoles « intenses » : elles ont certes investi dans des équipements, des services et des événements ; mais surtout, elles ont construit des contrats de croissance pour des mobilisations collectives qui ont permis de faire plus, mieux et autrement.

Cette mobilisation collective repose sur trois piliers.

6.

POUR UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE ET SOLIDAIRE

UNE SOLIDARITÉ SANS FAILLE QUI DONNE CONFIANCE AUX HABITANTS ET AUX TERRITOIRES, ET PARTICULIÈREMENT AUX TERRITOIRES VOISINS

Cette solidarité sociale et urbaine se traduit par :

- ▶ Des services publics performants, faciles d'accès, ouverts à tous le plus possible ;
 - ▶ Une volonté d'investir dans le renouvellement urbain pour ne délaissé aucun quartier ; la métropole veille à ce que l'ensemble des quartiers prioritaires puissent s'inscrire dans la dynamique globale d'attractivité et de rayonnement qu'il s'agit de construire à l'échelle de la dynamique métropolitaine ;
 - ▶ L'engagement de veiller à l'équilibre entre l'urbain et le rural ;
 - ▶ L'ouverture d'un dialogue et d'une offre d'alliance en direction des territoires voisins de l'aire urbaine ;
 - ▶ La bienveillance envers chaque habitant métropolitain afin que personne ne soit laissé sur le bord du chemin ;
 - ▶ La lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales en travaillant avec les habitants et les acteurs locaux sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne ;
 - ▶ La priorité forte donnée aux territoires les plus fragilisés en s'appuyant sur des projets portés par les acteurs locaux et les énergies citoyennes. La métropole s'attache à développer une solidarité qui intègre mieux ces territoires aux dynamiques métropolitaines et permette à leurs habitants de vivre pleinement leur citoyenneté ;
 - ▶ L'élaboration d'un plan d'actions en matière de prévention intégrant la présence d'une équipe d'éducateurs spécialisés sur les quartiers prioritaires, à la suite du transfert de la compétence Prévention Spécialisée auparavant assurée par le Département, en inscrivant cette démarche dans une stratégie de prévention de la délinquance.
-

UNE COHÉSION FORTE ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES COMMUNES

La stratégie métropolitaine n'est pas la stratégie de l'institution métropolitaine, c'est celle de l'ensemble des collectivités : le « bloc local ». Cette cohésion se décline en trois dimensions.





6. POUR UNE MÉTROPOLE
SINGULIÈRE ET SOLIDAIRE



6.

POUR UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE ET SOLIDAIRE

- ▶ Le soutien apporté aux communes soucieuses de conduire une croissance soutenable, au travers de fonds de concours notamment pour réaliser des infrastructures et équipements rendus nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants (écoles, crèches, gymnases...).
- ▶ L'étroite articulation, s'agissant des services à la population, d'une approche de proximité, portée par les communes et de logiques d'harmonisation et de mutualisation, concertées à l'échelle métropolitaine.
- ▶ La contribution des communes à des actions, des services ou des équipements de niveau métropolitain, en fonctions de leurs ressources et de leurs capacités.

UNE OFFRE DE PARTICIPATION

Cette participation doit être ouverte à l'ensemble des présents, portant autant sur le dialogue métropoles-communes et citoyens que sur la démultiplication des possibilités d'agir concrètement dans des domaines qui relèvent du bien commun (services à la population, environnement, urbanisme, mobilités, etc.).

Dans cette perspective, Orléans Métropole s'engage à renouveler les approches de démocratie participative pour une implication toujours plus grande des citoyens, facteur clé du succès de la construction du projet. Une implication citoyenne plus forte est la garantie de l'appropriation des enjeux pour la population.

À cet égard, le Conseil de développement assure depuis 14 ans un rôle moteur dans la dynamique d'agglomération et, désormais, métropolitaine. Le futur conseil de développement devra présenter une composition reflétant cette relation entre l'ancrage local et l'échelle de l'espace métropolitain rayonnant sur l'aire urbaine.

D'autres formes d'association des citoyens à la décision publique existent (enquêtes publiques, comités d'usagers, conseils citoyens, démocratie numérique, etc.) et doivent être identifiées sur le territoire. Une charte de la participation citoyenne pourrait ainsi être co-élaborée par les membres du Conseil de développement, les élus et les services de la Métropole garantissant une prise en compte optimale de la parole des différents acteurs concernés (habitants, salariés, associations, entreprises, etc.).

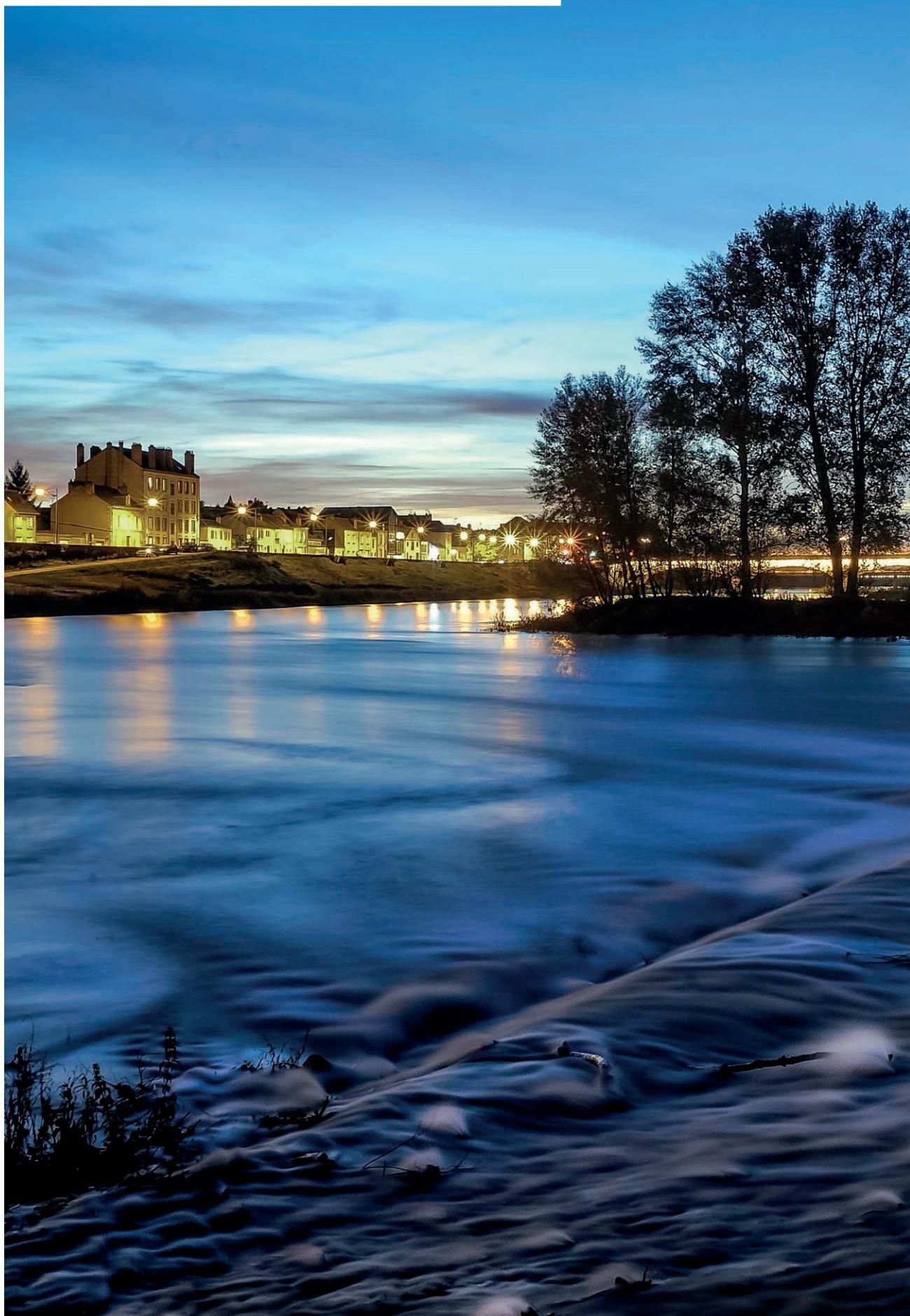
Ces trois orientations viennent conforter les bases du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain.





6. POUR UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE ET SOLIDAIRE

L'ESCALIER DE LA MÉTROPOLISATION



LE PLAN D' ACTIONS

Deux catégories de projets sont distinguées dans les tableaux ci-après :

Les « indispensables » : ces projets font partie d'un socle de base requis pour accéder au rang de métropole « intense »

Les « distinctifs » : ces projets permettront de différencier Orléans des autres métropoles « intenses »



- ✓ Conditions pour concourir à l'atteinte des ambitions
- 🎯 Objectifs opérationnels

FONCTIONS SUPÉRIEURES ET CONNEXIONS : **POUR UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE ET ATTRACTIVE**

Conditions pour concourir à l'atteinte des ambitions :

ASSURER DES BONNES CONNEXIONS AVEC L'ILE DE FRANCE ET LES AÉROPORTS PARISIENS ET CONFORTER LES CONNEXIONS AVEC LES AUTRES MÉTROPOLES RÉGIONALES

- ✓ Fédérer les acteurs d'Orléans Métropole pour construire un lobbying efficace et dialoguer avec les instances Grand Paris, Île de France, SNCF autour de : connexion au Grand Paris Express par la ligne 14 ; accès rapide aux aéroports Orly/Roissy ; fiabilité et cadencement de la liaison Orléans Paris
- ✓ Intensifier les coopérations métropolitaines en matière de mobilité pour construire un lobbying efficace autour de :
 - Projet LGV POCL ; Nantes-Lyon ; fiabilité et cadencement des lignes ferroviaires existantes (Paris-Orléans-Tours, Paris-Orléans-Vierzon-Toulouse)
 - Aider à la mise en œuvre de nouvelles lignes ferroviaires régionales pour rapprocher les territoires (Orléans-Châteauneuf, Orléans-Chartres)
 - En disposant d'études fiables et crédibles permettant la discussion avec les opérateurs du transport en Île-de-France

Dès
2018



VALORISER LES PORTES D'ENTRÉE DU TERRITOIRE

- ✓ Faciliter l'accessibilité et l'irrigation depuis les deux gares du territoire (intermodalité, qualité des espaces publics, continuité tarifaire, téléphérique...)
- ✓ Intensifier de véritables pôles d'échanges aux niveaux des échangeurs autoroutiers de Saran et Orléans Centre et autres principales portes d'entrée routier (aire covoiturage ou point de dépose/reprise, desserte cars interrégionaux...)
- ✓ Ouvrir la réflexion sur un projet de gare de dimension nationale aux Aubrais

2023

2019

2017

ORLÉANS GRAND CAMPUS

- ✓ Donner une visibilité maximale à Orléans par l'intensification des coopérations scientifiques et publiques-privées
- ✓ Ouvrir au maximum le grand campus sur l'extérieur pour attirer des doctorants nationaux, européens, mondiaux, pouvant ensuite s'inscrire dans la chaîne de valeur des porteurs de projet

2018

FÉDÉRER L'UNIVERSITÉ LIGÉRIENNE

- ✓ Trouver les bases d'un accord équilibré avec Tours et les autres établissements d'enseignement supérieur de la région
- ✓ Démarrer très vite, au-delà de la COMUE sur des projets communs donnant une grande visibilité à cette université nouvelle

2019

RÉINVESTIR LES CLUSTERS ET PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

- ✓ Réinvestir les métiers de la cosmétique
- ✓ Renforcer le partenariat avec POLEPHARMA
- ✓ Poursuivre le soutien à NEKOE
- ✓ Valoriser et soutenir le pôle DREAM
- ✓ Porter l'agriculture 3.0 au travers d'AgreenTech Valley et de son Campus « Xavier Beulin »
- ✓ Soutenir la création d'un pôle universitaire de Data-Scientist future brique de nombreuses filières

CO'Met

- ✓ Inventer des propositions de manifestation qui confortent la « signature » d'Orléans Métropole au-delà de la capacité d'accueil propre à l'équipement
- ✓ Prendre appui sur la locomotive CO'Met pour développer l'offre hôtelière et de produits touristiques en marge du tourisme d'affaire

2019
2022

INTERIVES

- ✓ Bien positionner l'offre immobilière, notamment économique par rapport au marché francilien en offrant un produit réellement différenciant (offres de services, etc.)
- ✓ Concevoir une orientation distinctive du nouveau quartier pour l'inscrire à l'agenda des investisseurs
- ✓ Ouvrir la réflexion sur une gare métropolitaine aux Aubrais

2018
2022

Objectifs opérationnels :



CONSTRUIRE LA CHAÎNE DE VALEUR D'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJETS

- 🎯 Accroître les moyens d'accueil et d'accompagnement des entreprises, des porteurs de projets et des actifs
- 🎯 Impliquer les clusters et les pôles de compétitivité dans l'accueil des porteurs de projet

2018



COMPLÉTER L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- 🎯 Renforcer l'attractivité d'Orléans Métropole sur la carte des formations supérieures notamment en matière de management et de big-data

2020

- 🎯 Renforcer l'attractivité d'Orléans Métropole sur la carte des formations supérieures notamment en matière de management et de big-data

2020

AMPLIFIER LA PRÉSENCE D'ORLÉANS MÉTROPOLE DANS LES RÉSEAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

- 🎯 Intensifier la participation des pôles de recherche présents aux pôles européens pour une visibilité plus grande aux excellences métropolitaines
- 🎯 Investir dans l'accueil des étudiants étrangers
- 🎯 Aider les jeunes du territoire dans leur parcours de mobilité européenne et internationale
- 🎯 Accueillir des événements internationaux
- 🎯 Développer la présence d'Orléans Métropole dans les réseaux de villes européens et internationaux

2018

DENSIFIER LA DESSERTE FERROVIAIRE D'ORLÉANS-MÉTROPOLE

- 🎯 Construire un partenariat robuste (de Nantes à Clermont) pour un lobbying efficace

2018
2020

RAYONNEMENT ET CRÉATIVITÉ : POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE ET RAYONNANTE

Conditions pour concourir à l'atteinte des ambitions :

- ✅ Offrir des locaux adaptés (coûts, disposition, accessibilité) pour la création de spectacles vivants
- ✅ Mobiliser les capacités locales pour accueillir les créateurs (matériel, entreprises, services d'accompagnement...)
- ✅ Aider au financement de résidences de création (arts vivants, arts plastiques et visuels, littérature, création numérique...)
- ✅ Offrir des moments de confrontation avec le public

2020

DÉVELOPPER LE TOURISME D'AFFAIRE (CO'Met...)

- ✅ En amont de CO'Met, prospector les organismes spécialisés dans l'organisation de manifestations institutionnelles pour commencer à inscrire Orléans à l'agenda
- ✅ Donner une « couleur » spécifique à l'offre d'événements d'affaires d'Orléans Métropole
- ✅ Créer un événement d'affaire spécifique à Orléans, en lien avec la signature de « métropole » « incubatrice »

2018
2020

Objectifs opérationnels :



CONSTRUIRE LA CHAÎNE DE VALEUR D'ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJETS

- Accroître les moyens d'accueil et d'accompagnement des entreprises, des porteurs de projets et des actifs
- Impliquer les clusters et les pôles de compétitivité dans l'accueil des porteurs de projet

2018



DÉVELOPPER UNE SIGNATURE SINGULIÈRE

- Développer une signature autour de l'architecture, des jardins et de la création contemporaine (musique, danse, théâtre) avec l'aide du FRAC
- Adopter une charte architecturale et paysagère pour tous les projets métropolitains et communaux

2020



INTENSIFIER UNE POLITIQUE DE TOURISME URBAIN ET MÉTROPOLITAIN

- Aménager le Parc de Loire, espace de 300 hectares de nature aux portes d'Orléans
- Réunifier le parcours fluvial de la Loire à la Seine : réouvrir le canal à la navigation
- Organiser un parcours végétal à partir du Parc floral intégrant les jardins remarquables (chrysanthèmes, iris) en lien avec l'écosystème du végétal et en résonance avec AgreenTech. Dynamiser et mettre en valeur les événements liés au végétal voire créer un grand événement de niveau national.
- Développer une politique muséale en lien avec Tours, Paris et les Musées de France

2020
2025

ORLÉANS, TÊTE DE RÉSEAU DE LA CRÉATION ARTISTIQUE RÉGIONALE

- Contribuer à nourrir la fonction de « capitale fédérative » en proposant des coproductions avec les autres villes de la Région
- Fédérer les lieux artistiques régionaux
- Faciliter les tournages de films dans la métropole en structurant une cellule de contact avec les producteurs en lien avec la structure régionale Clclic

2018
2020



ORLÉANS, TÊTE DE RÉSEAU DU TOURISME VAL DE LOIRE

- Faire d'Orléans l'étape incontournable du tourisme en val de Loire et sa « plate-forme de distribution »

2018
2020

- 🎯 Aménager et créer les infrastructures et disposer d'un vivier de personnels compétents pour accompagner la formation, l'entraînement, la préparation et le suivi de carrière
- 🎯 Favoriser les aménagements des emplois du temps des sportifs aspirant au haut niveau, en lien avec les employeurs du territoire métropolitain
- 🎯 Créer un événement qui valorise cette fonction d'accueil de type « folles journées », reliant pratiques amateurs et pratiques professionnelles
- 🎯 Offrir des perspectives de reconversion professionnelle à l'issue de l'activité de haut niveau (métiers du sport et autres, clubs au sein des entreprises partenaires...)
- 🎯 Accueillir des manifestations sportives de grande ampleur

2020
2025

SERVICES À LA POPULATION ET INNOVATION SOCIALE : **POUR UNE MÉTROPOLE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS**

Conditions pour concourir à l'atteinte des ambitions :

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT UNIVERSITAIRE EN MÉDECINE

- ✅ Instaurer une complémentarité forte entre la faculté de Médecine de Tours et le CHR flambant neuf d'Orléans, afin d'attirer les médecins en situation d'exercer
- ✅ Partager le cycle de formation entre les 2 villes
- ✅ Répartir les spécialisations

2018

PASSER D'UNE OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORTS À UNE OFFRE GLOBALE DE MOBILITÉ

- ✅ Réunir l'ensemble des acteurs proposant des solutions sur l'ensemble du territoire métropolitain
- ✅ Intégrer des modes de déplacements doux (vélo, marche à pied...) et des offres alternatives (co-voiturage, auto-partage...)
- ✅ Veiller à l'intermodalité de l'ensemble des modes de déplacement en concevant l'offre à partir des besoins des différents usagers
- ✅ Coordonner les acteurs de la mobilité sur le territoire, à l'échelle de l'aire urbaine et au-delà
- ✅ Intégrer au maximum les différents services de mobilité existants (transports urbains réguliers, à la demande, interurbains, services vélos...) en termes d'informations, billettiques, tarifications
- ✅ Utiliser les ressources du territoire à l'instar de l'expérimentation menée sur la mise en place de navettes fluviales
- ✅ Inciter au développement de nouvelles offres de mobilité en lien, notamment, avec l'économie du partage
- ✅ Valoriser et faciliter l'intermodalité en développant et améliorant les pôles d'échanges et parcs relais

2018
2020

RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENTS

- ✓ Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite ou présentant un déficit sensoriel, par une politique publique métropolitaine concertée avec les communes
- ✓ Déployer la démarche aussi bien sur les équipements et voies publics, pour lesquelles les collectivités sont maître-d'ouvrages, que les bâtiments privés pour lesquels la Métropole jouera un rôle de conseil et de facilitation
- ✓ Poursuivre la mise en place des services de transport

2018
2025

AFFIRMER LE SOUTIEN DE LA MÉTROPOLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR SON TERRITOIRE

- ✓ Favoriser un développement économique du territoire plus solidaire, en produisant des biens et des services en réponse aux besoins des habitants et en créant et pérennisant des emplois non délocalisables
- ✓ Contribuer à l'attractivité territoriale de la Métropole, en développant des activités innovantes, avec une exigence de responsabilité sociale et environnementale

2018
2020

RESTAURER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SOINS ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA POPULATION

- ✓ Maintenir quantitativement et répartir harmonieusement l'offre de soins médicaux et paramédicaux, pour un égal accès quantitatif et qualitatif sur le territoire métropolitain
- ✓ Coordonner l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et faciliter la formation et l'implantation des jeunes professionnels de médecine au travers du CLS piloté à l'échelle de la Métropole
- ✓ Permettre aux jeunes médecins de s'adosser à l'hôpital d'Orléans pour démarrer leur activité sur le territoire métropolitain et accompagner leur prise d'autonomie

2018
2025

Objectifs opérationnels :



RENDRE L'OFFRE DE MOBILITÉ PLUS LISIBLE ET ACCESSIBLE

- 🎯 Créer une centrale de mobilité pouvant informer sur l'ensemble de l'offre de mobilité et accompagner les publics les plus sensibles
- 🎯 Simplifier et améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'information autour de la mobilité
- 🎯 Mettre en relation de chaque usager suivant ses besoins propres, dans une logique d'intermodalité sans rupture de charge

2018
2020

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE « VILLE INTELLIGENTE » OUVERTE

- 🎯 Ouvrir progressivement les données publiques
- 🎯 Lancer des appels à manifestation d'intérêt sur des champs ciblés de services collectifs
- 🎯 Définir une charte de coopération Institution/citoyens sur l'innovation dans les services

Dès
2018

CONSTITUER UN RÉSEAU RÉGIONAL DES GRANDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 🎯 Assurer l'animation de ce réseau afin de renforcer son rôle de capitale régionale fédérative :
 - Garantir la complémentarité de l'offre de service
 - Valoriser des partenariats entre équipements
 - Privilégier les achats groupés

2018
2020

FACILITER ET HARMONISER L'ACCÈS DES USAGERS AUX SERVICES MÉTROPOLITAINS

- 🎯 Veiller à une bonne articulation des services publics et des commerces de proximité au sein des communes
- 🎯 Tendre vers une convergence de l'offre de services pouvant conduire à terme à une harmonisation des tarifs d'accès aux équipements et activités pour les usagers de toute la Métropole, y compris les réductions et gratuités

2020

RENDRE ACCESSIBLE L'OFFRE DE SERVICES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

- 🎯 Développer la logique de « portail unique » à l'échelle métropolitaine pour être en mesure d'offrir les prestations proposées par les communes aux usagers de l'ensemble de la Métropole

2020
2025

DÉVELOPPER UNE OFFRE SPÉCIFIQUE « SÉNIORS »

- 🎯 Proposer des prestations de loisirs, sport et culture à destination des seniors dans toute la Métropole
- 🎯 Développer une offre complète de prestations adaptées aux besoins des seniors (maintien à domicile (portage de repas, téléassistance), incluant l'assistance aux personnes dans la lutte contre l'isolement

2020
2025

SOUTENIR ACTIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

- 🎯 Garantir le maillage du territoire métropolitain par les équipements structurants (écoles, piscines, bibliothèques, petite enfance...) afin de soutenir le développement raisonné et solidaire des communes
- 🎯 Soutenir les pratiques sportives et culturelles locales pour renforcer le lien social

2020
2025

QUALITÉ DE VIE / ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : POUR UNE MÉTROPOLE PAYSAGE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Conditions pour concourir à l'atteinte des ambitions :

FAVORISER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

- ✓ Articuler urbanisme et mobilité en privilégiant un urbanisme compact, mêlant les fonctions, à proximité des équipements et services de transport existants
- ✓ Améliorer le partage, la qualité et l'accessibilité des espaces publics et modérer les vitesses en ville afin de promouvoir les modes actifs
- ✓ Rendre plus efficient et attractif le réseau de transport collectif, et mettre en place des alternatives dans les secteurs les moins pertinents (transport à la demande dynamique, covoiturage...)
- ✓ Encourager le développement des motorisations « vertes » (notamment flotte de bus électriques) et des solutions alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage...)
- ✓ Mettre la politique de stationnement au service de la mobilité durable

Dès
2018

PROJETS D'AMÉNAGEMENT INNOVANTS (INTERIVES, PROJETS ANRU)

- ✓ S'appuyer sur les centres de recherche locaux en innovation pour maximiser la performance énergétique
- ✓ Intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (smart grids, gestion intelligente des réseaux) associées à la création éventuelle d'un « living lab »

2018
2028

VALORISER L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET BIOLOGIQUE

- ✓ Encourager les initiatives existantes de circuits courts ou des circuits de proximité (marchés, cantines scolaires, vente en gare, entreprises,...)
- ✓ Généraliser l'approvisionnement alimentaire par les circuits de proximité dans les établissements de restauration collective (publics et privés)
- ✓ Faire rayonner la métropole orléanaise via un plan d'actions innovant sur le végétal urbain en lien avec son bassin de production et ses jardins remarquables
- ✓ Créer une ferme urbaine

2018
2025

ASSURER LE RENOUVELLEMENT URBAIN (ASPECTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX...)

- ✓ Accompagner les ménages dans les travaux de réhabilitation de l'habitat insalubre et indigne
- ✓ En faire une référence nationale en imaginant les outils qui permettent un fort effet de levier

2020
2025

Objectifs opérationnels :



CONSTRUIRE LA « MÉTROPOLE PAYSAGE »

- ① Consolider la place importante de la Loire comme trait d'union de la métropole, en incluant l'architecture, dans la continuité de ce qui est engagé avec le FRAC
- ① Faire connaître et valoriser la « Métropole nature » avec les avantages déjà existants sur le territoire (les Floralies, la Loire, la forêt d'Orléans, la Sologne, le Parc Floral de la Source, la Base de loisirs de l'Île Charlemagne...)
- ① Accentuer la dimension « nature en ville » dans une logique d'innovation autour de solutions apportées par la nature

2020
2025

ÉLABORER SANS DÉLAI UNE STRATÉGIE ET UNE PLANIFICATION FONCIÈRE SUR 20 ANS

- ① Anticiper l'obligation légale d'élaborer un PLU métropolitain
- ① Porter des objectifs forts en matière de développement urbain, de l'aménagement foncier et de l'habitat :
 - Aller vers une métropole plus dense en maîtrisant l'étalement urbain
 - Limiter le développement des centres commerciaux périphériques
 - Réintroduire la nature en ville
 - Rénover les quartiers d'habitat ancien (OPAH de Rénovation Urbaine) pour résorber l'habitat indigne, pour réduire la précarité énergétique

2020
2040

COMMUNICATION, MOBILISATION DES ACTEURS

- ① Postuler aux labels permettant de faire connaître l'engagement de la Métropole
- ① Accompagner les opérateurs privés et les particuliers (rénovation énergétique, mobilité...) dans la mise en œuvre de projets et l'évolution des comportements/pratiques via des actions de sensibilisation dédiées (événementiel, ambassadeurs de l'environnement)
- ① Ré-impulser un club des acteurs du développement durable pour une mise en réseau et un partage des bonnes pratiques
- ① Encourager les initiatives citoyennes
- ① Constituer un incubateur de la transition écologique et énergétique

2020

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS POUR UN TERRITOIRE INNOVANT ET RÉILIENT

- ① Créer des partenariats au niveau de l'aire urbaine pour la lutte contre les inondations, résilience de l'urbanisation en PPRI, mobilisation de la trame bleue et verte...
- ① A l'échelle du Val Orléanais, développer une stratégie locale de gestion du risque inondation étendue aux affluents de Loire et à l'inondation par ruissellement
- ① A l'échelle de la Loire Moyenne, animer une gouvernance pour le système d'endiguement de la Loire
- ① Consolider une culture commune de gestion de crise

2020
2025

ACCROÎTRE LE NIVEAU D'AMBITION DES ÉCOQUARTIERS, S'ANCER DANS LA VILLE DURABLE

- ④ Développer de nouveaux écoquartiers (au minimum 3) en plus des existants
- ④ Les faire monter en gamme (étapes 2 voire 3 dans le classement du Ministère)
- ④ Rendre compatible l'ensemble des projets d'aménagements avec les ambitions environnementales du territoire (performances énergétiques notamment)

2030
2035



POSTULER AUX LABELS ET PRIX D'EXCELLENCE ASSURANT UNE NOTORIÉTÉ MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- ④ Candidater aux labels : écocités, écoquartiers, « nature en ville », TEPOS/TEPCV (Territoire à Energie Positive/Croissance Verte), « terres saines », territoire à biodiversité positive...
- ④ Postuler au Prix « Capitale verte européenne » consacrant chaque année une Métropole européenne qui :
 - montre sa capacité à atteindre des objectifs environnementaux élevés
 - s'engage dans des objectifs permanents et ambitieux pour améliorer l'environnement et le développement durable
 - peut promouvoir les meilleures pratiques environnementales

2030
2030

ÉLABORER SANS DÉLAI LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- ④ Respecter l'obligation légale faite aux EPCI
- ④ Porter des objectifs forts en matière de développement durable et de transition énergétique :
 - Réduire les émissions de CO2 de 40% au minimum d'ici 2030
 - Adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter
 - Viser un territoire énergétiquement neutre
 - S'inscrire dans la démarche Négawatt (= 100% énergie renouvelable)

2018
2050



DEVENIR LA 1^{RE} MÉTROPOLITE TEPOS

- ④ Mettre en œuvre cette démarche vertueuse, jamais menée par aucune autre Métropole
- ④ Mobiliser tout le territoire et ses acteurs dans l'atteinte d'une trajectoire énergétique durable

2025
2030

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE

- ④ Amplifier dans le cadre de la continuité de la charte agricole l'action de soutien à l'agriculture locale (maraichage, arboriculture, horticulture...)
- ④ Promouvoir le développement local dans les zones rurales
- ④ Mettre en place un fonds à destination des communes les moins peuplées qui aurait pour vocation à initier des mesures concrètes concernant tous les aspects de la vie quotidienne

2018